

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions



EUROPLASMA

CHO-pOwer

inertam

COMPTES CONSOLIDES IFRS 2013

ALEUP

LISTED

**NYSE
ALTERNEXT**

Société Anonyme au capital de 2 309 201,30 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

Sommaire

| | Page |
|---|-----------|
| 1. Etat de la situation financière consolidée | 6 |
| 2. Compte de résultat consolidé | 7 |
| 3. Etat du résultat global consolidé | 8 |
| 4. Etat des variations des capitaux propres consolidés | 9 |
| 5. Tableau des flux de trésorerie consolidés | 10 |
| 6. ANNEXE | 11 |
| NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE | 11 |
| 1.1. Etudes et Ingénierie, Torches et procédés..... | 13 |
| 1.2. Déchets dangereux | 14 |
| 1.3. Energies renouvelables | 14 |
| 1.4. Air et gaz..... | 15 |
| NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D’EVALUATION | 16 |
| 2.1. Base de préparation | 16 |
| 2.1.1. Déclaration de conformité | 16 |
| 2.1.2. Continuité d’exploitation | 17 |
| 2.2. Modalités de consolidation | 18 |
| 2.3. Résumé des principales normes comptables..... | 18 |
| 2.3.1. Regroupement d’entreprises et goodwill..... | 18 |
| 2.3.2. Participation dans des entreprises associées | 19 |
| 2.3.3. Conversion des monnaies étrangères..... | 20 |
| 2.3.4. Produits des activités ordinaires..... | 20 |
| 2.3.4.1. Chiffre d’affaires et marge à l’avancement..... | 21 |
| 2.3.4.2. Produits de licence | 21 |
| 2.3.4.3. Prestations de traitement des déchets dangereux | 21 |
| 2.3.4.4. Revenus locatifs | 21 |
| 2.3.4.5. Produits d’intérêts..... | 21 |
| 2.3.4.6. Dividendes | 21 |
| 2.3.5. Subventions publiques | 22 |
| 2.3.6. Impôts sur les résultats..... | 22 |
| 2.3.7. Immobilisations incorporelles hors goodwill | 23 |
| 2.3.8. Immobilisations corporelles | 24 |
| 2.3.9. Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles | 25 |
| 2.3.10. Immeubles de placement | 26 |
| 2.3.11. Contrats de location..... | 26 |
| 2.3.12. Stocks et en-cours | 26 |
| 2.3.13. Actifs financiers | 27 |
| 2.3.13.1. Actifs financiers évalués à la juste valeur par les réserves..... | 27 |
| 2.3.13.2. Prêts et créances au coût amorti..... | 27 |
| 2.3.13.3. Actifs financiers disponibles à la vente..... | 27 |
| 2.3.13.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie..... | 27 |
| 2.3.14. Passifs financiers..... | 28 |
| 2.3.14.1. Dettes financières, fournisseurs et autres passifs au coût amorti..... | 28 |
| 2.3.14.2. Couverture d’un investissement net réalisé dans une entité étrangère | 28 |
| 2.3.14.3. Passifs financiers évalués à la juste valeur par les réserves | 28 |
| 2.3.15. Actions propres..... | 28 |
| 2.3.16. Provisions | 28 |
| 2.3.17. Avantages du personnel postérieurs à l’emploi..... | 29 |
| 2.3.18. Paiements fondés sur des actions | 29 |
| 2.3.19. Information sectorielle | 30 |
| NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS | 31 |

Sommaire (suite)

| | Page |
|---|-----------|
| NOTE 4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS | 32 |
| 4.1. Risques de marché..... | 32 |
| 4.1.1. Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs..... | 32 |
| 4.1.2. Risques liés à la fluctuation des taux de change | 32 |
| 4.1.3. Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts..... | 32 |
| 4.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers | 33 |
| 4.2. Risques de liquidité | 33 |
| 4.3. Risques de crédit et de contrepartie..... | 34 |
| NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION | 35 |
| 5.1. Présentation du périmètre de consolidation | 35 |
| 5.2. Variations de périmètre durant l'exercice | 35 |
| 5.3. Sociétés consolidées..... | 36 |
| 5.4. Sociétés non consolidées..... | 36 |
| NOTE 6. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE | 37 |
| 6.1. Goodwill..... | 37 |
| 6.2. Autres immobilisations incorporelles | 38 |
| 6.2.1. Frais de développement..... | 38 |
| 6.2.2. Immobilisations incorporelles en cours | 39 |
| 6.3. Immobilisations corporelles | 40 |
| 6.4. Participations dans des entreprises associées | 41 |
| 6.5. Stocks et en-cours..... | 42 |
| 6.6. Actifs financiers | 43 |
| 6.6.1. Actifs financiers non courants | 43 |
| 6.6.2. Créances clients et comptes rattachés | 44 |
| 6.6.3. Autres créances opérationnelles | 44 |
| 6.6.4. Autres actifs courants | 44 |
| 6.6.5. Trésorerie et équivalent de trésorerie | 45 |
| 6.7. Dettes financières..... | 45 |
| 6.7.1. Dettes financières par devise et taux | 45 |
| 6.7.2. Echéances des dettes financières..... | 46 |
| 6.7.3. Variation des dettes financières | 47 |
| 6.8. Avantages du personnel..... | 48 |
| 6.9. Provisions courantes et non courantes | 49 |
| 6.10. Autres passifs financiers et courants..... | 50 |
| 6.10.1. Instruments financiers de couverture | 50 |
| 6.10.2. Passifs au coût amorti | 51 |
| 6.10.3. Contrats long terme | 51 |
| 6.11. Actifs et passifs d'impôts | 52 |
| 6.11.1. Actifs et passifs d'impôts | 52 |
| 6.11.2. Principaux actifs et passifs d'impôts différés par nature | 52 |
| 6.11.3. Echéances des impôts différés | 52 |
| 6.11.4. Impôts différés non comptabilisés | 53 |
| 6.12. Capitaux propres | 53 |
| 6.12.1. Composition du capital social..... | 53 |
| 6.12.2. Actions propres..... | 53 |
| 6.12.3. Actions en dilutions..... | 54 |
| 6.12.4. Intérêts minoritaires | 54 |
| 6.12.5. Paiements fondés sur des actions | 55 |

Sommaire (suite)

| | Page |
|---|-----------|
| NOTE 7. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE | 56 |
| 7.1. Chiffre d'affaires | 56 |
| 7.2. Autres produits d'exploitation | 56 |
| 7.3. Achats consommés et charges externes | 57 |
| 7.3.1. Achats consommés | 57 |
| 7.3.2. Charges externes | 57 |
| 7.4. Effectif moyen et charges de personnel | 57 |
| 7.4.1. Effectif moyen par catégorie d'employés | 57 |
| 7.4.2. Charges de personnel | 57 |
| 7.5. Amortissements, dépréciations et provisions | 58 |
| 7.6. Autres charges d'exploitation | 58 |
| 7.7. Autres charges et produits opérationnels non courants | 58 |
| 7.8. Résultat financier | 58 |
| 7.9. Impôts exigibles et impôts différés | 59 |
| 7.9.1. Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles | 59 |
| 7.9.2. Preuve d'impôts | 59 |
| NOTE 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN..... | 60 |
| 8.1. Engagements donnés liés à la construction de l'usine CHO Morcenx | 60 |
| 8.2. Autres engagements donnés | 61 |
| NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE | 62 |
| NOTE 10. ACTIVITES CEDEES | 63 |
| 10.1. Description des activités cédées | 63 |
| 10.2. Impacts dans les comptes au 31/12/2013 | 63 |
| 10.2.1. Evaluation des activités cédées | 63 |
| 10.2.2. Détail du résultat des activités cédées | 64 |
| 10.3. Information pro forma | 65 |
| 10.3.1. Etat de la situation financière pro forma..... | 65 |
| 10.3.2. Compte de résultat pro forma..... | 66 |
| 10.3.3. Tableau des flux de trésorerie pro forma | 66 |
| NOTE 11. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES | 67 |
| NOTE 12. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION..... | 67 |
| NOTE 13. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 68 |
| NOTE 14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE | 69 |

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

| en K€ | Notes | 31/12/2013 | 31/12/2012 | var |
|--|-------|---------------|---------------|----------------|
| Goodwill | 6.1 | 2 624 | 7 872 | -5 248 |
| Autres immobilisations incorporelles | 6.2 | 1 438 | 1 357 | 81 |
| Immobilisations corporelles | 6.3 | 15 937 | 24 380 | -8 444 |
| Participations dans les entreprises associées | 6.4 | 3 677 | 4 041 | -364 |
| Autres actifs financiers non courants | 6.6 | 5 731 | 5 402 | 329 |
| Impôts différés actifs | 6.11 | 2 191 | 3 003 | -812 |
| Actifs non courants | | 31 597 | 46 055 | -14 458 |
| Stocks et en-cours | 6.5 | 1 028 | 2 302 | -1 274 |
| Clients et comptes rattachés | 6.6 | 7 684 | 13 983 | -6 299 |
| Autres créances opérationnelles | 6.6 | 3 116 | 4 817 | -1 701 |
| Impôts courants - actif | 6.11 | 57 | 76 | -19 |
| Autres actifs courants | 6.6 | 2 830 | 1 709 | 1 121 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 6.6 | 1 978 | 4 055 | -2 077 |
| Actifs des activités destinées à être cédées | 10 | 0 | 0 | 0 |
| Actifs courants | | 16 693 | 26 941 | -10 248 |
| Actif | | 48 290 | 72 996 | -24 706 |
| Capital | | 1 576 | 15 737 | -14 161 |
| Primes liées au capital | | 14 729 | 34 658 | -19 929 |
| Réserves et report à nouveau | | -2 235 | -15 697 | 13 462 |
| Résultat de l'exercice | | -11 697 | -20 891 | 9 194 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe | 6.12 | 2 374 | 13 808 | -11 434 |
| Intérêts hors groupe | | 748 | 2 133 | -1 385 |
| Capitaux propres | 6.12 | 3 122 | 15 940 | -12 818 |
| Avantages du personnel non courants | 6.8 | 257 | 613 | -356 |
| Provisions non courantes | 6.9 | 0 | 0 | 0 |
| Dettes financières non courantes | 6.7 | 15 935 | 19 753 | -3 878 |
| Impôts différés passifs | 6.11 | 361 | 506 | -145 |
| Autres passifs financiers non courants | 6.10 | 1 111 | 529 | 582 |
| Passifs non courants | | 17 664 | 21 401 | -3 737 |
| Provisions courantes | 6.9 | 1 061 | 1 077 | -15 |
| Dette financières courantes | 6.7 | 1 810 | 3 803 | -1 992 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 6.10 | 8 051 | 10 098 | -2 047 |
| Impôts courants - passif | 6.11 | 0 | 0 | 0 |
| Autres dettes opérationnelles | 6.10 | 3 554 | 6 161 | -2 606 |
| Autres passifs courants | 6.10 | 13 027 | 14 517 | -1 490 |
| Passifs des activités destinées à être cédées | 10 | 0 | 0 | 0 |
| Passifs courants | | 27 504 | 35 656 | -8 151 |
| Passif | | 48 290 | 72 996 | -24 706 |
| Capitaux propres par action en €/par action | | 0,15 | 0,88 | -0,73 |
| Capitaux propres dilués par action en €/par action | | 0,15 | 0,86 | -0,71 |
| Nombre moyen d'actions | 6.12 | 15 745 071 | 15 705 287 | 39 783 |
| Nombre moyen d'actions dilué | 6.12 | 16 053 321 | 16 108 199 | -54 879 |

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| en K€ | Notes | 31/12/2013 | 31/12/2012 | Var |
|--|-------|----------------|----------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 7.1 | 12 572 | 35 338 | -22 766 |
| Autres produits d'exploitation | 7.2 | 4 870 | 8 171 | -3 301 |
| Achats consommés | 7.3 | -9 867 | -26 399 | 16 532 |
| Charges externes | 7.3 | -5 540 | -10 359 | 4 819 |
| Charges de personnel | 7.4 | -5 445 | -13 591 | 8 145 |
| Taxes | | -394 | -825 | 431 |
| Amortissements, dépréciations et provisions | 7.5 | -4 146 | -4 038 | -109 |
| Autres charges d'exploitation | 7.6 | -274 | -1 894 | 1 620 |
| Résultat opérationnel courant | | -8 225 | -13 596 | 5 371 |
| Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence | | 0 | -4 397 | -522 |
| Autres charges et produits opérationnels non récurrents | 7.7 | -910 | -222 | -689 |
| Résultat opérationnel | | -9 135 | -18 215 | 4 160 |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | | 62 | 78 | -16 |
| Coût de l'endettement financier brut | | -851 | -645 | -205 |
| Coût de l'endettement financier net | | -788 | -567 | -221 |
| Autres produits financiers | | 47 | 64 | -16 |
| Autres charges financières | | -158 | -3 824 | 3 666 |
| Résultat financier | 7.8 | -899 | -4 327 | 3 429 |
| Impôt sur les bénéfices | 7.9 | -152 | 814 | -966 |
| Résultat net des sociétés intégrées | | -10 186 | -21 728 | 11 542 |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence | 6.4 | -352 | 576 | -928 |
| Résultat des activités abandonnées ou cédées | 10 | -2 523 | 0 | -2 523 |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | -13 061 | -21 152 | 8 091 |
| Intérêts minoritaires | 6.12 | 1 364 | 261 | 1 103 |
| Résultat net (part du Groupe) | | -11 697 | -20 891 | 9 194 |
| Résultat de base par action en €/par action | | - 0,74 | - 1,33 | 0,59 |
| Résultat dilué par action en €/par action | | - 0,73 | - 1,30 | 0,57 |
| Nombre moyen d'actions | 6.12 | 15 745 071 | 15 705 287 | 39 783 |
| Nombre moyen d'actions dilué | 6.12 | 16 053 321 | 16 108 199 | -54 879 |

3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

| en K€ | Notes | 31/12/2013 | 31/12/2012 | Var |
|--|-------|----------------|----------------|--------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | -13 061 | -21 152 | 8 091 |
| Eléments non recyclables au compte de résultat | | 0 | 0 | 0 |
| Ecarts de conversion des sociétés intégrées | | -3 | -21 | 18 |
| Ecarts actuariels sur engagements de retraite | | 120 | | 120 |
| Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie | 6.10 | 0 | -124 | 124 |
| Effet d'impôt relatif à ces éléments | | -40 | 41 | -81 |
| Eléments recyclables relatifs aux activités cédées | | -43 | | -43 |
| Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt | | | | 0 |
| Eléments recyclables au compte de résultat | | 34 | -103 | 138 |
| Total autres éléments du résultat global | | 34 | -103 | 138 |
| Résultat global | | -13 027 | -21 255 | 8 229 |
| - attribuable aux actionnaires du Groupe | | -11 641 | -20 942 | 9 301 |
| - attribuable aux intérêts hors Groupe | | -1 386 | -313 | -1 073 |

4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

| | Autres Réserves Groupe | | | | | | | Résultats accumulés | Total capitaux propres part du groupe | Intérêts hors groupe | Total Capitaux propres |
|---|------------------------|-------------------------------|--------------------|---------------------------|--|-----------------|------------------------------------|------------------------|---|----------------------------|------------------------------|
| | Capital | Primes liées au capital | Actions propres | Réserves de conversion | Gains/pertes latents sur Instruments financiers | Autres réserves | Total autres réserves Groupe | | | | |
| Situation à la clôture de l'exercice 2011 | 15 656 | 34 658 | -113 | 66 | -146 | 1 386 | 1 306 | -16 952 | 34 556 | 2 446 | 37 002 |
| Incidence des changements de méthodes comptables | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2012 | 15 656 | 34 658 | -113 | 66 | -146 | 1 386 | 1 306 | -16 952 | 34 556 | 2 446 | 37 002 |
| Var. nette de juste valeur des instruments financiers | 0 | 0 | 0 | 0 | -41 | 0 | -41 | 0 | -41 | -41 | -83 |
| Ecart de conversion | 0 | 0 | 0 | -10 | | 0 | -10 | 0 | -10 | -10 | -21 |
| Résultat de la période | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | -20 891 | -20 891 | -261 | -21 152 |
| Total des pertes et profits de la période | 0 | 0 | 0 | -10 | -41 | 0 | -51 | -20 891 | -20 942 | -313 | -21 255 |
| Dividendes versés | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Augmentation / Réduction de capital | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Mouvements sur actions propres | 0 | 0 | 28 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 28 | 0 | 28 |
| Paiements en actions | 0 | 0 | 0 | 0 | | 166 | 166 | 0 | 166 | 0 | 166 |
| Autres variations | 81 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | -81 | 0 | | 0 |
| Situation à la clôture de l'exercice 2012 | 15 737 | 34 658 | -85 | 56 | -187 | 1 552 | 1 421 | -37 924 | 13 808 | 2 133 | 15 941 |
| Incidence des changements de méthodes comptables | 0 | 0 | 0 | 0 | | -66 | -66 | 66 | 0 | 0 | 0 |
| Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice 2013 | 15 737 | 34 658 | -85 | 56 | -187 | 1 486 | 1 355 | -37 858 | 13 808 | 2 133 | 15 941 |
| Var. nette de juste valeur des instruments financiers | 0 | 0 | 0 | 0 | 48 | 0 | 48 | 0 | 48 | 48 | 96 |
| Ecart de conversion | 0 | 0 | 0 | -41 | | 0 | -41 | 0 | -41 | -38 | -79 |
| Ecart actuariels sur engagements de retraites | | | | | | 48 | 48 | | 48 | -32 | 17 |
| Résultat de la période | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | -11 697 | -11 697 | -1 364 | -13 061 |
| Total des pertes et profits de la période | 0 | 0 | 0 | -41 | 48 | 48 | 56 | -11 697 | -11 641 | -1 386 | -13 027 |
| Dividendes versés | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Augmentation / Réduction de capital | -14 188 | -19 929 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 34 117 | 0 | 0 | 0 |
| Mouvements sur actions propres | 0 | 0 | 44 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 44 | 0 | 44 |
| Paiements en actions | 0 | 0 | 0 | 0 | | 163 | 163 | 0 | 163 | 0 | 163 |
| Autres variations | 28 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | -28 | 0 | | 0 |
| Situation à la clôture de l'exercice 2013 | 1 576 | 14 729 | -41 | 15 | -139 | 1 698 | 1 574 | -15 465 | 2 374 | 748 | 3 122 |

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

| en K€ | 31/12/2013 | 31/12/2012 | var |
|--|----------------|----------------|---------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | -13 061 | -21 152 | 8 091 |
| Ajustements | | | |
| Elim. du résultat des mises en équivalence | 352 | -576 | 928 |
| Elim. des amortissements et provisions | 6 934 | 12 102 | -5 168 |
| Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur) | 13 | 6 | 7 |
| Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution | -249 | 44 | -293 |
| Elim. des produits de dividendes | 0 | 0 | 0 |
| Autres prod. et charges sans incidence sur la trésorerie | 4 | 0 | 4 |
| Charges et produits calculés liés aux paiements en actions | 163 | 166 | -2 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | -5 844 | -9 410 | 3 566 |
| Elim. de la charge (produit) d'impôt | 412 | -814 | 1 226 |
| Elim. du coût de l'endettement financier net | 1 150 | 645 | 505 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | -4 282 | -9 579 | 5 297 |
| Incidence de la variation du BFR | 1 662 | 1 862 | -200 |
| Impôts payés | -108 | -177 | 69 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | -2 728 | -7 893 | 5 165 |
| Incidence des variations de périmètre* | 2 624 | -1 | 2 624 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | -3 394 | -7 318 | 3 923 |
| Acquisition d'actifs financiers | 0 | 0 | 0 |
| Variation des prêts et avances consentis | -174 | -557 | 383 |
| Subventions d'investissement reçues | 889 | 348 | 541 |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 15 | 5 | 10 |
| Cession d'actifs financiers | 0 | 0 | 0 |
| Dividendes reçus | 0 | 0 | 0 |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement | 145 | -87 | 232 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | 104 | -7 609 | 7 713 |
| Augmentation de capital | 0 | 0 | 0 |
| Cession (acquisition) nette d'actions propres | 44 | 28 | 15 |
| Emission d'emprunts | 5 128 | 10 451 | -5 323 |
| Remboursement d'emprunts | -2 592 | -1 997 | -594 |
| Intérêts financiers nets versés | -807 | -326 | -481 |
| Dividendes payés aux actionnaires du groupe | 0 | 0 | 0 |
| Dividendes payés aux minoritaires | 0 | 0 | 0 |
| Autres flux liés aux opérations de financement | 0 | 0 | 0 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | 1 773 | 8 156 | -6 384 |
| Incidence de la variation des taux de change | -4 | -1 | -3 |
| Incidence des changements de principes comptables | 0 | 0 | 0 |
| Variation de la trésorerie | -855 | -7 347 | 6 492 |
| Trésorerie d'ouverture | 2 829 | 10 175 | - 7 847 |
| Trésorerie de clôture | 1 973 | 2 829 | -855 |

Réconciliation du tableau des flux de trésorerie avec les activités cédées

| en K€ | Activités conservées | Activités cédées | total 31/12/2013 |
|---|----------------------|------------------|------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | -2 711 | -17 | -2 728 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement* | -708 | 812 | 104 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | 2 596 | -824 | 1 773 |
| Incidence de la variation des taux de change | 0 | -4 | -4 |
| Variation de la trésorerie | -823 | -33 | -855 |
| Trésorerie d'ouverture | 2 796 | 33 | 2 829 |
| Trésorerie de clôture | 1 973 | 0 | 1 973 |

* Les flux d'investissements incluent les impacts de la cession du sous-groupe Europe Environnement :
+1 660 K€ de produit net de cession encaissé dans les activités conservées et
+964 K€ de sortie de la trésorerie négative du sous-groupe cédé dans les activités cédées.

6. ANNEXE

NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

En raison des événements significatifs intervenus post-clôture 2013, une attention toute particulière doit également être portée à la note 14. Événements postérieurs à la clôture dont nous recommandons la lecture suite à la note 1. Faits caractéristiques de la période pour une meilleure compréhension des comptes 2013 et des notes y afférant.

CHO Power, filiale dédiée aux Energies Renouvelables, avait finalisé en 2012 la construction de la centrale de production d'électricité à partir de déchets et biomasse de CHO Morcenx. La livraison technique provisoire (Take Over Date) de la centrale, initialement prévue en 2012, puis au 28 février 2013, a à nouveau été reportée en raison de la défaillance du gazéifieur et d'un incident technique ayant entraîné l'arrêt de l'usine en février 2013 pour procéder à la réparation d'équipements endommagés. Parallèlement, un comité d'experts a été réuni pour faire le bilan de performance de l'usine qui, à la date de l'arrêt, avait fourni au réseau électrique 2235MWh depuis sa mise en route. Le comité a validé la pertinence et la fiabilité du procédé mais a encouragé la société à remplacer le gazéifieur qui présentait des irrégularités dans son fonctionnement. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration, le management et le principal client, la société CHO Morcenx, ont décidé de prolonger l'arrêt de l'usine pour remplacer le gazéifieur déficient. La nouvelle échéance pour la « Take Over Date » avait dans ce contexte été fixée au 28 février 2014.

Le nouveau report de la livraison technique provisoire début 2013 a engendré d'importantes difficultés de trésorerie en raison de l'addition de 3 facteurs: (i) retard dans l'enregistrement des revenus qui devaient être générés par l'exploitation de l'usine, (ii) retard dans la libération des retenues de garanties dans le cadre du contrat EPC et (iii) besoins supplémentaires en fonds de roulement pendant la période de mise en route. Ces difficultés ont contraint le groupe à entrer dans une procédure de conciliation et à prendre des décisions stratégiques, financières et opérationnelles majeures.

La société a, dans ce contexte, décidé de suspendre sa cotation en avril 2013. La reprise de cotation a fait suite au jugement définitif d'homologation par le Tribunal de Commerce de Mont de Marsan, en septembre 2013, des protocoles d'accord de conciliation signés avec les partenaires du Groupe au terme des négociations menées pendant plus de 5 mois.

Principales mesures financières

Aides consenties par les principaux partenaires financiers du Groupe

L'actionnaire de référence, Crédit Suisse Europlasma SPV LLC et le propriétaire de l'usine CHO Morcenx ont réitéré leur confiance et leur soutien au Groupe avec :

- *l'aménagement des contrats de prêts souscrits en décembre 2012*

Le terme du remboursement de l'avance de 2,7 M€ accordée par CHO Morcenx à CHO Power, libérée à hauteur de 2M€, a été porté à juillet 2014 (contre juin 2013).

Le prêt relais de Crédit Suisse Europlasma SPV LLC a été limité aux 2 M€ versés sur les 4 M€ prévus au contrat, et sa rémunération en intérêts a été abaissée à 10%. Ce prêt a été transféré à CHO Power par compensation avec les créances que la Société Europlasma détenait à son encontre.

Les 2 M€ de la deuxième tranche n'ayant pas été levés, les BSA associés (2% du capital de CHO Power) sont caducs.

- *la mise en place d'un nouveau financement*

Crédit Suisse Europlasma SPV LLC et CHO Morcenx SAS ont, sur une base pari passu, accordé à CHO Power SAS un prêt d'un montant de 4,56 M€, au taux de 8%, rétroactivement porté à 12% à l'obtention de la « Take Over Date ». Ces modalités de rémunération ont été converties en un taux fixe de 10% dans le cadre des accords de décembre 2013, et la date d'échéance de cet emprunt, initialement remboursable au plus tard mi-août 2014, portée à mi-janvier 2015.

Les garanties associées à ce prêt sont les suivantes :

- Nantissement des titres Inertam
- Nantissement de l'action de préférence CHO Power conférant des droits sur les changements de gouvernance de CHO Power

- Nantissement des titres FIG
- Garantie du produit de cession des titres FIG/Europe Environnement au-delà de 2M€
- Privilège de new money accordé aux partenaires financiers dans le cadre des protocoles d'accord de conciliation.

Mise en place de moratoires

Les pouvoirs publics, à travers la Direction Générale de Finances Publiques, ont soutenu le Groupe en rééchelonnant le calendrier de paiement de dettes fiscales et sociales significatives.

Le Groupe a également bénéficié du soutien de ses fournisseurs clés et de son principal partenaire bancaire, ces derniers ayant accepté le report de certaines échéances.

Par ailleurs, les mesures suivantes complémentaires ont été mises en œuvre :

Changement de gouvernance

Plus de 20 ans après avoir fondé la société Europlasma, Monsieur Didier Pineau a quitté ses fonctions de directeur général du Groupe au 1^{er} juillet 2013 et de Directeur technique de CHO Power le 31 juillet 2013.

François Marchal, administrateur, a été nommé temporairement à sa succession en qualité de Directeur Général du Groupe jusqu'au 06/01/2014, date de la prise de fonctions de M. Jean-Eric Petit.

Cession de l'activité Air & Gaz

Pour une meilleure performance et visibilité, le Groupe a décidé de se recentrer sur ses métiers historiques en cédant la branche d'activité Air & Gaz, portée par Europe Environnement, qu'il détenait à 50,2% via la sous-holding FIG : Europe Environnement a ainsi été cédée au Groupe CMI au terme d'accords signés le 16 décembre 2013, avec transfert de contrôle effectif à cette même date.

L'opération, réalisée pour un prix de cession total de 3,5 M€, a engendré une perte de 2,5 M€ sur les activités cédées.

A la date de clôture des comptes, il reste à recevoir par FIG, ex holding d'Europe Environnement, les tranches 2, 3 et 4 du produit de cession, à savoir :

- 750 K€, versés en janvier 2014 ;
- 300 K€, versés en juillet 2014 ;
- 700 k€, correspondant à une créance actualisée de 576 K€ dans les comptes consolidés du Groupe, sous réserve du respect de garanties contractuelles de passif (cf note 8.2 Autres engagements donnés) et au plus tard en décembre 2018.

Recapitalisation de CHO Power

Afin de renforcer les fonds propres de CHO Power, à la tête du segment « Energies Renouvelables », le capital de CHO Power a été augmenté de 24 M€ par incorporation des créances qu'Europlasma détenait à son encontre, puis réduit à hauteur de 11 M€ pour apurement de pertes antérieures. Le capital de CHO Power se monte à 14 393 224 € depuis ces opérations, la participation d'Europlasma dans CHO Power restant inchangée à 100%.

Par ailleurs, CHO Power avait émis en décembre 2012 des BSA qui avaient été cédés à un prix de cession symbolique à Crédit Suisse Europlasma SPV LLC en rémunération partielle du prêt de 2 M€ alors accordé et qui donnaient droit à 2% du capital de CHO Power en cas d'exercice. Suite aux opérations de recapitalisation effectuées, l'exercice des BSA ne conférerait plus à son propriétaire que 0,1% du capital de CHO Power. Le capital social de CHO Power devrait à nouveau être réduit afin d'apurer les pertes réalisées depuis la clôture 2012, ce qui augmentera à nouveau mécaniquement la participation de Crédit Suisse Europlasma SPV au capital de CHO Power lors de leur exercice.

Création de la filiale CHOPEX

La société CHOPEX SAS a été constituée en juillet 2013. Filiale à 100% de CHO Power, elle a pour vocation d'exploiter l'usine de CHO Morcenx et les futures usines qui seront construites et exploitées par le Groupe.

Principaux impacts sur les comptes 2013 des mesures mises en œuvre

Les principaux impacts des décisions prises sur les comptes 2013 du Groupe (hors remplacement du gazéifieur déficient de l'usine CHO Morcenx) sont les suivants :

- Des coûts liés aux procédures de conciliation ont été comptabilisés pour un total de 379 K€ au 31/12/2013.
- La cession du sous-groupe Europe Environnement, engagée fin mars 2013, a été finalisée le 16 décembre 2013 pour un prix de cession de 3,5 M€. Le sous-groupe est donc comptabilisé au 31/12/2013 comme une activité cédée. Les impacts comptables de la cession sont présentés en note 10. Activités cédées.
- Des indemnités brutes de 374 K€ ont été versées à M. Pineau au cours du 2nd semestre 2013 au titre de la rupture de son mandat et de son contrat de travail.

1.1. ETUDES ET INGENIERIE, TORCHES ET PROCÉDES

Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Europlasma collabore avec Iberdrola et Belgoprocess depuis 2010 dans le cadre d'un contrat de traitement et de conditionnement des déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire de Kozloduy (Bulgarie). Au 31/12/2012, tous les équipements étaient livrés sur le site de Morcenx et le montage du four à plasma avait débuté aux fins de tester l'installation et d'obtenir sa réception en usine avant son démontage, expédition et remontage sur le site de la centrale Bulgare.

Les tests sur le site de Morcenx se sont déroulés avec succès au cours de l'été 2013 et la réception en usine a été prononcée par le client. L'installation a ensuite été démontée, puis expédiée en Bulgarie fin 2013. L'exécution du contrat KNPP est depuis temporairement suspendue à la demande du client (cf note 14.1. Événements postérieurs à la clôture du secteur Etudes et Ingénierie, Torches et Procédés).

Activités de recherche et développement

Le Groupe a poursuivi ses activités dans les 3 projets R&D majeurs du segment Torches et Procédés.

Programme KIWI®

Europlasma et Kobelco Eco-Solutions ("Kobelco", Groupe Kobe Steel) ont entrepris un programme commun de recherche et développement dans le domaine de la production d'électricité à partir de déchets qui vise la génération d'un processus industriel basé sur les technologies respectives d'Europlasma et de Kobelco, dit KIWI (Kobelco Industrial CHO PoWer Gaslfication). Ce programme représente un co-investissement de plus de 6 millions d'euros sur 3 ans. Au 31/12/2012, le pilote était construit et mis en service, trois campagnes d'essais ayant déjà été menées aux mois d'octobre, novembre et décembre 2012 avec des résultats satisfaisants. La quatrième campagne d'essais s'est déroulée au mois de mars 2013 et avait pour objectif de tester l'efficacité du Turboplasma® pour différents points de fonctionnement afin d'augmenter le pouvoir calorifique du gaz de synthèse. Les résultats des analyses ont démontré un taux de destruction des goudrons très satisfaisant à plus de 90%. Trois nouvelles campagnes d'essais ont été menées à l'automne 2013 (et deux début 2014) aux fins de tester de nouveaux types de déchets et l'apport de certains éléments dans le processus de gazéification avec des résultats également satisfaisants.

La première phase du projet commun (JRDA, Joint Research and Development Agreement) a expiré fin mars 2014, cf note 14.1. Événements postérieurs à la clôture du secteur Etudes et Ingénierie, Torches et Procédés.

Des aides à l'innovation ont été demandées auprès d'organismes publics afin de faciliter le financement des campagnes d'essais qui doivent s'étendre jusqu'en 2014. A ce titre, Bpifrance (ex OSEO Innovation) a accordé une avance remboursable d'un montant de 600 K€ dont un premier versement de 480 K€ a été perçu le 19/11/2012. Le Conseil Régional d'Aquitaine a, pour sa part, accordé début 2013 une subvention de 478 K€ dont un premier versement de 191 K€ a été perçu le 06/03/2013.

Programme ANR Turboplasma®

Ce programme vise le développement du procédé de destruction de goudrons assistée par plasma thermique Turboplasma®. Il bénéficie d'une subvention d'investissement de 522 K€ auprès de l'ANR. Les essais réalisés en 2013 se sont soldés par des résultats satisfaisants et le programme a pris fin en juin 2013.

Programme SESCO (Stockage Energie Solaire sur COfalit)

Ce projet consiste à valoriser le Cofalit (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage sensible haute température, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires. Le consortium qui réalise ce programme est constitué du laboratoire de thermo-énergétique PROMES, du laboratoire de matériaux Cemthi et d'Europlasma. Ce programme a reçu le Prix des technologies innovantes pour l'environnement décerné par L'ADEME à l'occasion du salon Pollutec 2011. En novembre 2012, 40 plaques de Cofalit ont été réalisées et intégrées dans un prototype de module chauffage/refroidissement simulant le fonctionnement d'un système réel de stockage d'énergie thermique issue de l'énergie solaire. Ce prototype vise à valider la tenue thermomécanique des plaques lors de cyclages thermiques rapides jusqu'à 900°C. Un nouveau prototype cette fois proche en poids et taille du produit fini visé a été réalisé au cours du 1^{er} semestre 2013, puis une deuxième plaque prototype a été coulée à l'automne afin d'étudier les paramètres de fabrication (vitesse de refroidissement) sur sa tenue mécanique. Une troisième et dernière plaque sera coulée au cours de l'été 2014 pour confirmer ces premiers résultats encourageants.

Ce programme bénéficie d'une subvention de l'ANR dont le premier acompte a été reçu en 2010 et les deuxième et troisième versements ont été perçus le 19/10/2012 pour un montant total de 30 K€.

1.2. DECHETS DANGEREUX

Activité de traitement de déchets d'amiante

L'activité de traitement de déchets d'amiante progresse de près de 47% en termes de chiffre d'affaires et de 71% en termes de tonnages traités. L'activité commerciale affiche une baisse de 16% des tonnages réceptionnés, baisse qui était attendue en raison de l'interruption planifiée sur 2013 des livraisons d'un des principaux clients dont les activités de démantèlement devraient reprendre en 2014.

Côté exploitation, l'usine d'Inertam a mieux performé qu'au cours de l'année 2012 puisque le résultat opérationnel consiste en une perte de 767 K€ contre une perte de 3 139 K€ en 2012, année qui avait été perturbée par de nombreux arrêts de production. La production a cependant été largement pénalisée par les difficultés techniques liées à l'investissement dans la zone de préparation des charges qui n'a pu être réceptionné qu'au cours de l'été 2013 après des travaux importants de mise en conformité. Les modifications apportées à la préparation des charges couplées à la réfection trisannuelle complète du four menée au cours de l'été ont permis d'accélérer les cadences de production dès la reprise de la production fin septembre 2013.

Réception de l'investissement dans la zone de préparation des charges

2M€ ont été investis dans la zone de préparation de charges depuis 2010 afin de gagner en productivité tout en réduisant l'empreinte environnementale. Le principe de cette nouvelle zone de préparation de charges repose sur le mélange des déchets après broyage, au lieu d'un mélange avant broyage, ce qui permet d'affiner le mélange des différents types de déchets d'amiante (flocage, amiante liée, amiante ciment...) garantissant ainsi une meilleure fusion du déchet. Les gains attendus de l'investissement sont d'ordres environnemental et opérationnel :

- réduction des consommations de gaz, d'électricité et des réactifs pour le traitement des fumées ;
- amélioration de la durée de vie des réfractaires du four ;
- optimisation des ressources humaines.

Les gains de productivité attendus sur cet investissement sont de l'ordre de 30%, la période de retour sur investissement est estimée à trois ans. Les effets seront perceptibles en année pleine, à compter de 2014, les travaux n'ayant pu être finalisés ni réceptionnés avant l'été 2013.

1.3. ENERGIES RENOUVELABLES

Activité

Voir les commentaires donnés au début de la présente note 1.

Réorganisation

Le personnel exploitant de l'usine CHO Morcenx, initialement recruté par Inertam, et le contrat O&M (exploitation et maintenance), initialement confié à Inertam, ont été transférés à CHOPEX (société créée en juillet 2013 et détenue à 100% par CHO Power) en juillet 2013.

Les ingénieurs du bureau d'études du secteur Energies Renouvelables, qui étaient salariés historiques d'Eurolasma, ont été transférés à CHO Power au 01/10/2013.

Financements

Voir les commentaires donnés au début de la présente note 1.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de l'usine CHO Morcenx, CHO Power a bénéficié de plusieurs subventions et avances remboursables d'organismes publics. A ce titre, le Groupe a perçu en janvier 2013 le troisième et dernier versement de l'avance remboursable OSEO Turboplasma pour un montant de 150 K€.

1.4. AIR ET GAZ (ACTIVITE CEDEE)

Réorganisation

Une opération de fusion a été réalisée au 1^{er} janvier 2013 entre ATS et sa filiale détenue à 100% AMCEC. Cette opération visait une simplification de la structure du groupe aux US et des économies de coûts. L'opération de fusion a été faite « à l'envers », la filiale AMCEC absorbant sa mère ATS.

Changement de gouvernance

Le 01/04/2013, 20 ans après avoir fondé et dirigé le Groupe Europe Environnement, Monsieur Jean-Claude Rebischung a pris sa retraite. Pierre Bellmann, co-fondateur, a assuré à compter de cette date les fonctions de Président et de Directeur Général du sous-groupe. Monsieur Jean-Claude Rebischung est resté administrateur et actionnaire du sous-groupe Europe Environnement auquel il a continué à apporter son conseil et son expérience.

Cession de l'activité Air & Gaz

La cession de l'activité Air & Gaz, décrite dans la note 1. ci-avant, s'inscrit dans la stratégie du Groupe de recentrer ses activités sur son cœur de métier, à savoir l'application de la technologie plasma dans les domaines du traitement des déchets dangereux et de la production d'énergie renouvelable.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 juillet 2014.

2.1. BASE DE PREPARATION

2.1.1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2013 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2013

L'amendement de la norme IAS 19 – Avantages du Personnel est sans incidence sur les capitaux propres du Groupe Europlasma qui comptabilisait par le résultat l'ensemble des gains et pertes résultant des calculs actuariels.

Le groupe a appliqué les amendements de la norme IAS 1 – présentation des états financiers dans ses comptes consolidés annuels au 31 décembre 2013. Ces amendements demandent la présentation des « Autres éléments du résultat global » en deux catégories, en distinguant d'une part les éléments qui ne pourront jamais être recyclés au compte de résultat, et d'autre part les éléments qui pourront, le cas échéant, être recyclés au compte de résultat.

L'effet d'impôt doit être présenté séparément pour chacune des deux catégories.

Au 31 décembre 2013, les écarts actuariels de 25 K€ comptabilisés au titre des engagements de retraite et autres avantages à long terme du personnel constituaient le seul élément non recyclable au compte de résultat parmi les « Autres éléments du résultat global » du groupe Europlasma. Ces écarts actuariels s'élevaient à 96 K€ en 2012.

Les amendements des normes suivantes n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du groupe Europlasma :

- IFRS 1 – Première adoption des normes IFRS : le groupe n'est pas concerné ;
- IAS 32 / IFRS 7 – Compensation d'actifs et passifs financiers et informations à fournir ;
- IFRS 13 – Evaluations en juste valeur : cet amendement prescrit la publication de nouvelles informations sur les éléments du bilan évalués à la juste valeur, notamment le classement par niveau de hiérarchie de la juste valeur (cotation observée sur un marché organisé liquide, données observées autres que sur un marché organisé liquide, donnée reposant sur des estimations). Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes du groupe Europlasma car le groupe n'utilise que des évaluations de niveau 1 ;
- IAS 12 – Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents
- IAS 16 – Classification du matériel d'entretien ;
- IAS 32 – Effets fiscaux liés aux distributions bénéficiant aux actionnaires ;
- IFRIC 2 – Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires ;
- IFRIC 20 – Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2013

Le Groupe n'a pas adopté par anticipation les normes IFRS 10 – Etats financiers consolidés, IFRS 11 – Partenariats et IFRS 12 – Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ainsi que les amendements aux normes IAS 27 – Etats financiers individuels et IAS 28 – Participation dans les entreprises associées et co-entreprises, applicables par anticipation au 31/12/2013.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces nouvelles normes aient une incidence significative sur ses comptes consolidés, sous réserve de la validation du collège des commissaires aux comptes.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'union Européenne

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés, sous réserve de la validation du collège des commissaires aux comptes.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et tous les montants sont arrondis au millier le plus proche, sauf mention contraire.

2.1.2. Continuité d'exploitation

Le conseil d'administration d'Europlasma a pris acte des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation du Groupe mais considère que l'utilisation de cette convention dans le cadre de la présentation des comptes consolidés du Groupe est justifiée, compte tenu de :

- La réalisation attendue d'une levée de fonds et/ou l'obtention d'une autre forme de financement de 21 M€.

En effet, le Groupe a identifié des besoins de trésorerie en 2014 non couverts par l'augmentation de capital avec maintien du DPS de 4 351 K€, prime d'émission incluse, réalisée en février 2014, ni par les financements supplémentaires de 2,8 M€ obtenus auprès de Crédit Suisse Europlasma SPV et CHO Morcenx en avril 2014 (cf Note 14 Evénements postérieurs à la clôture), et en vertu desquels une levée de fonds ou l'obtention d'une autre forme de financement doivent être réalisées.

Les 21 M€ se décomposent comme suit :

- o 2,5 M€ pour couvrir les besoins de trésorerie du Groupe du 15 juillet au 15 septembre 2014 ;
- o 8,5 M€ pour couvrir les besoins du 15 septembre 2014 à fin septembre 2015, hors remboursement des prêts mentionnés ci-après ;
- o 10 M€ pour le remboursement de l'intégralité des prêts de Crédit Suisse Europlasma SPV et de CHO Morcenx, à échéances de janvier et avril 2015.

Ces montants nécessaires à couvrir les besoins du groupe à horizon septembre 2015 seraient complétés par 4 M€ ayant vocation à financer la quote-part du Groupe dans la 2^{ème} usine CHO, à horizon du 4^{ème} trimestre 2015.

- La capacité de CHO Power à respecter les performances convenues pendant et au terme de la période de montée en puissance (Ramp up period) de l'usine de CHO Morcenx, et la date de livraison définitive de l'usine fixée au 31 janvier 2015 (Final Acceptance Date, « FAD ») au regard des garanties émises par le Groupe dans le cadre du contrat d'EPC (Engineering Procurement and Construction) de l'usine de CHO Morcenx.

2.2. MODALITES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés comprennent les états financiers d'Eurolasma SA et de ses filiales au 31 décembre 2013. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition qui s'entend par la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle exclusif, directement ou indirectement, et restent consolidées jusqu'à la date où ce contrôle cesse.

Le contrôle exclusif s'entend comme l'habilité à diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister si la société mère détient plus de 50% des droits de vote, directement ou indirectement, sauf si, dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne confère pas le contrôle.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre. La filiale CHOPEX SAS, créée en juillet 2013, aura un 1^{er} exercice de 18 mois qui s'achèvera le 31 décembre 2014. Pour les besoins de la consolidation, les comptes de CHOPEX SAS pour la période de 6 mois courant de juillet à décembre 2013 ont été préparés selon les mêmes règles et modalités de clôture que pour un arrêté annuel.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values internes au Groupe est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

Les intérêts hors groupe représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans l'état de la situation financière consolidée.

Les variations de pourcentage d'intérêts dans une filiale, sans perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires de ces filiales et sont traduites par des mouvements entre « Part du Groupe » et « Intérêts hors Groupe » au sein des capitaux propres consolidés.

2.3. RESUME DES PRINCIPALES NORMES COMPTABLES

2.3.1. Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que définie par IFRS 3 révisée.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Les actifs acquis, les passifs et passifs éventuels assumés identifiables de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à leur date d'acquisition. Les passifs éventuels identifiables pris en compte correspondent à des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice pendant lequel ils sont encourus et présentés au sein des charges externes.

Dans le cas d'une prise de contrôle par paliers, les participations détenues avant la prise de contrôle sont réévaluées par le résultat à la juste valeur à la date du regroupement.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels à la date d'acquisition est constatée en goodwill à l'actif du bilan si elle est positive et au résultat si elle est négative.

Pour chaque regroupement d'entreprise où le Groupe acquiert un pourcentage de contrôle de moins de 100%, le Groupe décide des modalités de reconnaissance du goodwill : le goodwill partiel, où le

goodwill est déterminé à hauteur du pourcentage acquis, ou le goodwill complet, qui consiste à reconnaître le goodwill en intégralité sur la base de la juste valeur des intérêts minoritaires.

Le Groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations, qu'elles concernent le coût du regroupement d'entreprise ou la juste valeur de la contrepartie transférée ou à transférer, y-inclus les compléments de prix conditionnels (clauses dites de « earn-out »).

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe devant bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, ou à un regroupement d'unités, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Le goodwill dégagé au titre des entreprises étrangères dont les comptes sont convertis selon la méthode du cours de clôture sont convertis, comme tous les autres actifs et passifs de l'entreprise détenue, au cours de clôture. Ainsi, les écarts d'acquisition des filiales américaines sont convertis au taux de clôture et donnent lieu à la constatation d'un écart de conversion.

2.3.2. Participation dans des entreprises associées

Les investissements du Groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence définie par IAS 28. Une entreprise associée est une société dans laquelle le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entité détenue, sans en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée exister si la société mère détient 20% ou plus des droits de vote, directement ou indirectement. Inversement il est présumé qu'une détention de moins de 20% des droits de vote ne permet pas d'exercer une influence notable. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte au moment d'apprécier si une entité détient une influence notable.

Selon la méthode de la mise en équivalence, l'investissement du Groupe dans l'entreprise associée est valorisé à son coût majoré ou minoré des mouvements post-acquisition dans la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée. Le goodwill comptabilisé sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de l'investissement et n'est ni amorti ni soumis individuellement à un test de perte de valeur. Les instruments de capitaux propres d'une entreprise associée détenus par le Groupe sont inclus dans le coût de l'entreprise associée.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat des opérations de l'entreprise associée. Lorsqu'un mouvement a été comptabilisé directement au sein des capitaux propres de l'entreprise associée, le Groupe reconnaît sa quote-part dans ce mouvement au sein des autres éléments de son résultat global.

Les profits ou les pertes internes compris dans les stocks, les immobilisations et autres actifs, et les résultats provenant d'opérations entre cette société et celles dont les comptes sont intégrés globalement, sont éliminés à hauteur du pourcentage de participation du Groupe dans le capital de la société mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans le résultat d'une entreprise associée est présentée au sein du compte de résultat. Il s'agit du résultat attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée et en conséquence il s'agit du résultat après impôts de l'entreprise associée.

Les états financiers des entreprises associées sont retraités à des fins d'harmonisation avec les méthodes du Groupe si nécessaire. Ils se réfèrent à la même période comptable que ceux du Groupe.

Lorsque la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence atteint ou dépasse la valeur comptable de sa participation, la partie négative des capitaux propres est portée au bilan consolidé dans la rubrique Provisions par la contrepartie des « Quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence » seulement dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si

l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, l'investisseur ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans ces profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle à sa quote-part de pertes sur son investissement dans l'entreprise associée. Le cas échéant, le Groupe mesure le montant de cette perte de valeur en comparant sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de ventes, avec sa valeur comptable et comptabilise la perte de valeur. Si la valeur recouvrable de la participation ré-augmente par la suite, la perte de valeur est reprise en conséquence.

2.3.3. Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, sa monnaie fonctionnelle. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité détermine sa monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change à la date de clôture. Les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Ces derniers sont comptabilisés au sein des capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement où ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôts imputables aux écarts de change sur ces emprunts suivent un traitement symétrique.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au cours de change en date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur est déterminée.

Les actifs et passifs des activités à l'étranger sont convertis en euros au taux de change de clôture et les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période pendant laquelle les transactions ont été réalisées. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres jusqu'à la sortie de l'activité à l'étranger, date à laquelle le montant cumulé des écarts de change figurant dans la composante distincte des capitaux propres est reconnu en résultat.

Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement à la juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euros au taux de clôture.

| Devise | | Taux de clôture | Taux moyen N | Taux moyen N-1 |
|--------|-----------------|-----------------|--------------|----------------|
| EUR | Euro | 1,000 | 1,000 | 1,000 |
| HUF | Florin Hongrois | 297,04 | 297,93 | 289,25 |
| USD | Dollar US | 1,3791 | 1,3308 | 1,2848 |

2.3.4. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir sur la vente de biens et de services. Ils sont enregistrés nets de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- le montant de ces produits peut être évalué de manière fiable ;
- il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe ;
- les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de biens ;

- le niveau d'avancement des prestations à la clôture peut être évalué de façon fiable dans le cadre de la vente de services ;
- les coûts encourus ou à encourir pour achever la vente peuvent être évalués de manière fiable.

2.3.4.1. Chiffre d'affaires et marge à l'avancement

Les principaux contrats du Groupe ont une exécution qui s'étend sur au moins deux périodes comptables. Le groupe comptabilise le chiffre d'affaire et la marge relatifs à ces contrats dits à long terme selon la méthode de l'avancement prescrite par la norme IAS 11 pour les contrats de construction et selon la norme IAS 18 pour les prestations de service.

Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets en mesurant le rapport entre les coûts encourus à la date de la clôture et les coûts totaux estimés pour la réalisation du contrat. Les coûts encourus sont les coûts de revient directement affectables au contrat. Ils incluent les charges financières encourues au titre de la réalisation du contrat. Le chiffre d'affaires facturé en excès de l'avancement du chiffre d'affaires est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés. Les produits financiers obtenus en raison de modalités contractuelles de facturation particulièrement favorables sont inclus dans les produits afférents au contrat.

Lorsque le résultat d'un contrat à terminaison ne peut être mesuré de façon fiable, les coûts sont enregistrés en charges de l'exercice pendant lequel ils sont supportés et les produits sont reconnus dans la limite des coûts supportés.

Lorsque le résultat d'un contrat à terminaison estimé est négatif, la perte est immédiatement constatée en résultat par le biais d'une provision pour perte à terminaison.

2.3.4.2. Produits de licence

Les licences sont généralement accordées pour une durée indéterminée permettant leur reconnaissance immédiate en produits. Lorsque ce n'est pas le cas, le produit de licence est étalé sur la durée de validité des droits octroyés.

2.3.4.3. Prestations de traitement des déchets dangereux

L'activité de traitement d'amiante et autres déchets dangereux consiste en la délivrance d'une prestation de service dans le cadre de contrats de destruction de déchets. Les déchets à traiter sont, pour majeure partie, facturés à réception.

Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en produits des activités ordinaires à l'issue du traitement effectif. Le chiffre d'affaires facturé avant le traitement effectif est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés.

2.3.4.4. Revenus locatifs

Les revenus locatifs sur immeubles de placement sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

2.3.4.5. Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés au sein des produits financiers du compte de résultat.

2.3.4.6. Dividendes

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

2.3.5. Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues lorsqu'il existe une assurance raisonnable que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites et qu'elles seront reçues.

Lorsque la subvention est accordée en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur la durée des coûts qu'elle compense sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés et rapportée au résultat au rythme d'amortissement de l'actif correspondant sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

Le groupe a considéré le nouveau Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) comme une subvention accordée en contrepartie de charges constatées au résultat de la période et l'a comptabilisé, selon la même méthode que les autres subventions accordées en contrepartie d'éléments de charge, en autres produits des activités ordinaires. Le montant du CICE comptabilisé au titre de l'exercice 2013 n'est pas significatif avec 64 K€.

2.3.6. Impôts sur les résultats

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible ou recouvrable de chaque entité fiscale consolidée et aux impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

Les impôts différés concernent pour l'essentiel l'imposition des différences temporelles, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux reportables.

Ils sont constatés suivant la méthode du report variable, selon le taux d'impôt voté dans chaque pays à la clôture de l'exercice ou, dans les cas exceptionnels où le processus législatif du pays concerné permet de considérer que les taux annoncés par le gouvernement seront votés et entreront en vigueur de manière certaine, ces taux « quasiment votés » à la clôture.

Les actifs d'impôts différés sont analysés au cas par cas et sont constatés dès lors que leur récupération est probable, voire fortement probable concernant les impôts différés actifs sur déficits fiscaux, à court ou moyen terme, dans un avenir ne dépassant pas cinq ans.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rapportent à des transactions comptabilisées directement au sein des capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une entité fiscale lorsque cette dernière a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôts exigibles dans sa juridiction et lorsque les échéances d'impôts différés sont concomitantes.

Le Groupe comptabilise la Contribution sur la Valeur Ajoutée (CVAE) d'Europlasma et de ses filiales françaises comme un impôt. En effet, le Groupe considère que la CVAE est fondée sur une différence de produits et de charges qui représente une composante significative du résultat des activités ordinaires exercées par Europlasma et ses filiales françaises.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, il en résulte la comptabilisation d'impôts différés au taux de la CVAE sur les différences temporelles liées aux provisions pour risques qui couvrent des charges incluses dans le calcul de la valeur ajoutée et aux dépréciations d'actifs. Ces impôts différés sont ajustés chaque année au rythme des dotations et des reprises de la période.

Par ailleurs, un impôt différé passif à hauteur de la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles n'ayant pas vocation à être cédées a été comptabilisé au 1^{er} janvier 2010, la loi de finances publiée le 31 décembre 2009 constituant un changement de réglementation justifiant la reconnaissance d'un impôt différé, conformément au paragraphe 60 d'IAS 12. Ultérieurement au 1^{er} janvier 2010, les immobilisations acquises séparément sont exclues de la base de reconnaissance d'un impôt différé au titre de l'exemption prévue au paragraphe 22c d'IAS12 sauf pour les immobilisations acquises lors de regroupement d'entreprises qui ne bénéficient pas de cette exemption.

2.3.7. Immobilisations incorporelles hors goodwill

Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation prescrits par la norme IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources financières appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont généralement amortis sur une durée de 5 ans à compter de la date de leur mise en service qui correspond à la date à laquelle ils se trouvent dans l'état prévu par la Direction pour leur exploitation.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets, de licences et de logiciels.

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- aux frais de dépôts des brevets générés en interne et
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée correspondant à la durée la plus courte entre durée prévisionnelle effective d'utilisation et durée de validité des droits attachés au brevet, généralement entre 5 et 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences de savoir-faire correspondent:

- au prix des licences et
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle, généralement sur 12 ans.

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition et sont amortis de manière linéaire sur leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 5 ans.

2.3.8. Immobilisations corporelles

Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur enregistrés conformément aux dispositions d'IAS 16.

Chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation corporelle est comptabilisé et amorti séparément.

Les frais financiers liés au financement de l'acquisition, construction ou production d'actifs corporels exigeant une longue période de préparation avant d'être utilisés sont comptabilisés dans le coût de l'actif financé pour la part encourue pendant la période de préparation conformément aux dispositions d'IAS 23.

Les biens mis à disposition de l'entreprise dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits en immobilisations à l'actif de l'état de la situation financière consolidée. Ils sont amortis sur une durée de vie identique aux autres biens.

Aucun coût de remise en état de site n'a été activé en l'absence d'obligation actuelle, légale ou implicite de remise en état des sites sur lesquels le Groupe exerce ses activités.

Amortissements

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Les valeurs résiduelles des actifs utilisés par le Groupe ont été estimées comme nulles, le Groupe n'ayant pas prévu de cesser de les utiliser avant la fin de leur durée théorique maximale d'utilisation.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par le Groupe. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- le nombre d'unités de production que le Groupe s'attend à obtenir de l'actif, notamment les tonnages traités concernant l'activité de traitement des déchets dangereux ;
- le nombre d'heures de fonctionnement ;
- les années d'utilisation.

| Catégorie | Unités d'amortissement | Fourchette des durées d'utilité En nb d'unités d'amortissement |
|--|---------------------------------------|---|
| Constructions | Années | 20 à 40 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriel | Tonnage traité (en tonnes vitrifiées) | 2 500 à 130 000 |
| | Nb d'heures de fonctionnement | 29 400 à 44 100 |
| | Années | 3 à 12 |
| Autres immobilisations corporelles | Années | 3 à 10 |

2.3.9. Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indices de perte de valeur de ses actifs corporels et incorporels et, le cas échéant, détermine la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif concerné.

Le test de perte de valeur est effectué annuellement pour les goodwill et autres immobilisations incorporelles non amorties, les immobilisations incorporelles en cours notamment.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à la hauteur de la différence et présentée sur la ligne « perte de valeur » du compte de résultat.

La dépréciation comptabilisée est reprise pour ramener l'actif à sa valeur recouvrable lorsque l'estimation de la valeur recouvrable est revue à la hausse par rapport à l'estimation effectuée lors de la comptabilisation de la perte de valeur, à l'exception de toute dépréciation des goodwill.

Indices de pertes de valeur

Les principaux indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont de nature interne et externe.

Les indices externes incluent notamment :

- les changements importants survenus dans l'environnement technologique, économique, juridique ou de marché dans lequel le Groupe exerce ses activités,
- les variations significatives à la hausse des taux d'intérêts du marché qui résulteraient à modifier le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et en conséquence à diminuer de manière significative la valeur recouvrable de l'actif,
- une valeur de marché de l'actif ayant diminué de manière plus rapide que par l'effet attendu du temps ou de l'utilisation de l'actif.

Les indices internes portent essentiellement sur :

- des changements majeurs allant entraîner des incidences négatives sur le degré ou le mode d'utilisation attendu de l'actif,
- des éléments tangibles d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif,
- des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel générés par l'actif très inférieurs à ceux budgétés antérieurement,
- des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel budgétés en baisse significative, ou des pertes budgétées en hausse significative.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou du groupe d'actif.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris séparément sauf quand l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce dernier cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient sauf si la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente est supérieure à sa valeur comptable ou que la valeur d'utilité de l'actif peut être estimée comme étant proche de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et que cette dernière peut être déterminée. Lorsque le goodwill testé au sein de l'UGT à laquelle il appartient représente un goodwill partiel, il est majoré à hauteur du goodwill qui aurait été constaté pour les intérêts minoritaires dans le cadre d'un goodwill complet pour les besoins du test de perte de valeur.

Les valeurs d'utilité sont mesurées sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs et d'une valeur terminale actualisés. L'estimation des flux de trésorerie futurs est basée sur des budgets détaillés à court terme et des prévisionnels à moyen-terme qui sont préparés de manière séparée pour chaque UGT à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces données budgétaires et prévisionnelles couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Au-delà le taux de croissance retenu est appliqué aux valeurs terminales. Les valeurs terminales retenues et le taux de croissance utilisé sont en adéquation avec les données de marché disponibles relatives au segment d'activité concerné.

Les taux d'actualisation sont des taux après impôts et sont appliqués aux flux de trésorerie après impôts ce qui donne une estimation de la valeur d'utilité identique à celle qui serait obtenue en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie avant impôts comme prévu par la norme IAS 36.

Lorsqu'une dépréciation doit être constatée sur une UGT à laquelle un goodwill, ou une partie d'un goodwill, est affecté, la dépréciation est d'abord imputée sur le goodwill puis sur la valeur nette comptable des autres actifs en proportion de leur valeur.

2.3.10. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont initialement valorisés à leur coût d'acquisition, coûts de transaction inclus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur selon les dispositions d'IAS 16 résumées ci-avant.

2.3.11. Contrats de location

Dans le cadre de ses activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition par le biais de contrats de location. Le Groupe détermine à l'appui d'IAS 17 la substance de ces contrats de location. Lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée au Groupe en vertu du contrat de location, ce dernier est qualifié de contrat de location-financement et comptabilisé comme tel. Dans tous les autres cas, le contrat de location est qualifié de contrat de location simple et comptabilisé comme tel.

Contrats de location-financement

Au commencement de la location, l'actif utilisé est comptabilisé à l'actif du bilan au sein des immobilisations corporelles avec une dette financière pour contrepartie. La valeur retenue pour la comptabilisation initiale de l'actif est le montant le plus faible entre juste valeur du bien loué et valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location est le taux implicite du contrat. Dans les cas exceptionnels où ce dernier ne peut être déterminé, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal du preneur. Les coûts directs initiaux engagés par le preneur sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

Ultérieurement à la comptabilisation initiale, les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est allouée à chaque période couverte par la location de manière à obtenir un taux d'intérêts périodique constant sur le solde de la dette au titre de chaque période.

Le montant amortissable de l'actif loué est réparti sur chaque période comptable de la période prévue d'utilisation sur une base systématique et cohérente avec la politique d'amortissement appliquée par le preneur aux actifs dont il est propriétaire. Si le Groupe a une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire de l'actif à la fin de sa période de location, la période d'utilisation attendue est la durée d'utilité de l'actif. Sinon l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre durée du contrat de location et durée d'utilité.

Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de manière linéaire sur la durée de la location.

2.3.12. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements et les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CUMP). Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les encours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, y inclus les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les frais financiers intercalaires et les frais de recherche et développement ne sont pas incorporés dans la valeur des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

2.3.13. Actifs financiers

2.3.13.1. Actifs financiers évalués à la juste valeur par les réserves

Jusqu'à la cession du sous-groupe Europe Environnement en décembre 2013, le Groupe détenait des instruments financiers dérivés qu'il avait choisi de comptabiliser selon la méthode de la juste valeur par les réserves, selon les principes de la comptabilité de couverture et d'IAS 39. Ces instruments dérivés étaient des swaps de taux permettant de passer d'un taux variable à un taux fixe. Ils étaient valorisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur comptabilisées en autres éléments du résultat global, au sein des réserves pour la partie efficace, et au compte de résultat pour la partie non efficace.

2.3.13.2. Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti sont essentiellement constitués de créances clients, d'autres créances opérationnelles et de dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont valorisés à leur juste valeur augmentée, le cas échéant, des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti qui correspond au montant de leur comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La juste valeur des créances lors de leur comptabilisation initiale correspond généralement à leur valeur nominale. Les créances clients incluent les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement : cette appréciation, réalisée « au cas par cas », a pour objet de ramener les créances concernées à leur valeur probable de recouvrement.

2.3.13.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont essentiellement constitués de valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers, notamment de dépôts à terme ne respectant pas les critères de présentation en trésorerie et équivalents de trésorerie. Ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées directement en capitaux propres jusqu'à la décomptabilisation de ces actifs où les variations cumulées de juste valeur sont recyclées en résultat.

2.3.13.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme à courte échéance et les placements liquides dans des valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires et les Certificats De Dépôts qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le résultat.

Les concours bancaires courants remboursables à vue qui financent des besoins court-terme liés aux activités ordinaires du Groupe sont incluses dans la trésorerie nette pour la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

2.3.14. Passifs financiers

2.3.14.1. Dettes financières, fournisseurs et autres passifs au coût amorti

Les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres passifs opérationnels sont évalués selon la méthode du coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur minorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.3.14.2. Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

Un instrument financier est qualifié d'instrument de couverture d'un investissement net à l'étranger si les conditions suivantes sont remplies conformément aux prescriptions d'IAS 39 :

- la relation de couverture, désignée comme telle, et l'objectif du Groupe en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture sont documentés à l'origine de la couverture ;
- le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace ;
- l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable et ;
- la couverture est évaluée de façon continue et a été hautement efficace durant toutes les périodes de présentation de l'information financière pendant lesquelles la couverture a été désignée comme telle.

Les variations de juste valeur d'un instrument de couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère sont comptabilisées directement en capitaux propres dans les écarts de conversion pour la part efficace de couverture du risque de change et au résultat pour la part inefficace.

Les variations de juste valeur cumulées portées en capitaux propres pendant la période de détention de l'investissement à l'étranger sont recyclées au résultat lors de la cession ou de l'abandon de l'investissement net concerné.

2.3.14.3. Passifs financiers évalués à la juste valeur par les réserves

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés qu'il a choisi de comptabiliser selon la méthode de la juste valeur par les réserves selon les principes de la comptabilité de couverture et d'IAS 39. Ces instruments dérivés sont des swaps de taux qui permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe. Ils sont valorisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, au sein des réserves pour la partie efficace, et au compte de résultat pour la partie non efficace.

2.3.15. Actions propres

Les actions propres sont constatées à leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de leur cession sont imputés, nets d'impôts, directement sur les capitaux propres.

2.3.16. Provisions

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables. Conformément aux critères définis par la norme IAS 37, elles sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions pour lesquelles la sortie de ressource doit survenir dans un délai supérieur à un an sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

2.3.17. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés. Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

Les cotisations versées par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées au résultat de la période.

Les avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes à prestations définies sont déterminés une fois par an selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à :

- évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, reconnus au compte de résultat jusqu'au 31 décembre 2012, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global depuis le 1^{er} janvier 2013 en conformité avec l'amendement de la norme IAS 19 applicable de manière obligatoire en 2013.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

Les calculs actuariels se font sur la base des formules suivantes :

- Engagement actuariel : engagement futur x (coefficient d'ancienneté / durée totale) x probabilité d'atteindre l'âge de la retraite
- Engagement futur : indemnités de base x droits acquis
- Indemnités de base : (ancienneté en N / ancienneté à l'âge de la retraite)
- Probabilité d'atteindre l'âge de la retraite : (espérance de vie) x (probabilités de non départ)
- Espérance de vie : probabilité d'arriver à 65 ans / probabilité d'arriver à l'âge qu'on a en N
- Probabilité de non départ : $(1-0,1)^{\text{nombre d'années avant retraite}}$
- Coefficient d'ancienneté / durée totale : $(N\text{-date entrée}) / \text{ancienneté à 65 ans}$

2.3.18. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions par émission d'actions nouvelles dans certaines de ses filiales françaises en rémunération de performances ou à l'entrée des salariés dans les effectifs, au terme de leur période d'essai.

Conformément aux dispositions d'IFRS2, le Groupe comptabilise les services reçus dans le cadre de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions au résultat au fur et à mesure qu'elle reçoit les services et comptabilise en contrepartie une augmentation de ses capitaux propres, s'agissant de transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres. L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non résidents fiscaux français. Le Groupe comptabilise les services rémunérés et l'augmentation des capitaux propres qui en est la contrepartie au fur et à mesure qu'ils sont rendus par le bénéficiaire pendant la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des plans est mesurée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution et en tenant compte de la probabilité de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition.

2.3.19. Information sectorielle

Le Groupe présente ses activités opérationnelles au sein de 4 secteurs. Le découpage de ces 4 secteurs correspond à la façon dont sont organisées les Directions opérationnelles et le reporting interne à l'attention du principal décideur opérationnel du Groupe aux fins de pilotage des activités (qui inclut l'évaluation des performances et l'affectation des ressources) en conformité avec IFRS 8.

La Direction ayant choisi d'organiser le Groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut en conséquence couvrir diverses zones géographiques et plusieurs activités, à conditions que les caractéristiques économiques des activités regroupées au sein d'un même secteur soient sensiblement les mêmes.

Les 4 secteurs opérationnels portant les activités du Groupe Europlasma sont les suivants :

- Etudes et Ingénierie, torches et procédés

Conception et fabrication de systèmes torches à plasma pour des applications industrielles, dans les secteurs de la destruction de déchets et de la gazéification haute température notamment. Les activités de holding et les activités de R&D liées au développement des systèmes torches sont rattachées à ce secteur. Ce secteur correspond en 2013 aux entités légales Europlasma SA et SCIG.

- Déchets dangereux

Prestations de collecte, transport et traitement de déchets dangereux et en particulier de déchets d'amiante. Ce secteur correspond en 2013 à l'entité légale Inertam SAS.

- Energies renouvelables

Fourniture complète de solutions de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse. Le processus industriel repose sur la technologie de gazéification avancée par procédé plasma. Ce secteur correspond en 2013 aux entités légales CHO Power SAS, CHOPEX SAS et CHO Morcenx SAS.

- Air et Gaz

Ce secteur correspond au 31/12/2013 à la seule société FIG (Financière GEE SAS), ex holding du sous-groupe Europe Environnement cédé en décembre 2013. FIG porte principalement les tranches de paiements restant à recevoir suite à la vente du sous-groupe Europe Environnement ainsi que la Garantie d'Actif et de Passif. Ce secteur ne correspond donc plus à un secteur porteur d'activités du Groupe, il a été maintenu en tant que secteur opérationnel au regard des flux d'information qui continuent à remonter à l'attention des principaux décideurs.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe est réparti par zone géographique dans la note 7.1 de l'annexe sur le chiffre d'affaires. En revanche, les autres informations par zone géographique listées par IFRS 8.33 ne sont pas disponibles ni suivies par le Groupe.

NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma nécessite le recours à des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revues à chaque date de clôture.

Au 31/12/2013, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitude relatives aux estimations pouvant entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme

Le groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ses contrats long terme selon la méthode de l'avancement décrite dans la note 2.3.4.1. Chiffre d'affaires et marge à l'avancement. Les budgets à terminaison et les pourcentages d'avancement des contrats long-terme sont évalués contrat par contrat dans le respect des procédures internes.

Test de perte de valeur des actifs non financiers à durée de vie indéterminée

Les modalités d'appréciation des pertes de valeur éventuelles des immobilisations incorporelles et corporelles sont données en note 2.3.9. Plus particulièrement, les hypothèses-clés retenues dans le cadre des tests de dépréciation des UGT auxquelles des goodwill sont affectés et la sensibilité des résultats des tests de perte de valeur à ces hypothèses-clés au 31/12/2013 sont données en note 6.1. Goodwill.

Valeur recouvrable de la participation dans CHO Morcenx et de l'actif financier apporté en garantie du contrat de construction de l'usine de CHO Morcenx

Les modalités d'appréciation de la valeur recouvrable des participations dans les entreprises associées sont données en note 2.3.2. Plus particulièrement, les hypothèses-clés retenues dans le cadre de l'appréciation de la valeur recouvrable de la participation dans CHO Morcenx au 31/12/2013 sont données en note 6.4.1. CHO Morcenx. Par ailleurs, les hypothèses afférant à la valeur recouvrable de l'actif financier de 7,5 M€ bruts apporté en garantie du contrat de construction de l'usine de CHO Morcenx sont précisées en note 4.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers.

Impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisé au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquelles ces pertes fiscales pourront être imputées comme indiqué dans la note 2.3.6 Impôts sur les résultats. Les considérations particulières retenues à la clôture 2013 sont présentées en notes 6.11.3. et 6.11.4.

Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon les principes généraux listés en note 2.3.17. Les principales hypothèses retenues en date du 31/12/2013 figurent dans la note 6.8 Avantages du personnel.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 2.3.18. Paiements fondés sur des actions. La juste valeur des plans d'attribution gratuite d'actions est appréciée au regard de la probabilité de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition. Cette hypothèse de présence est établie sur la base des statistiques passées et ajustées, le cas échéant, en cas de survenance d'un élément particulier porté à la connaissance du Groupe.

Frais de développement activés

Les frais de développement sont portés à l'actif conformément aux principes décrits dans la note 2.3.7. La décision de capitaliser ces coûts est prise par le Management sur la base de son appréciation du respect des critères énumérés dans cette même note. Le détail des frais de développement activés au 31/12/2013 est donné en note 6.2.1. Frais de développement.

NOTE 4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.1. RISQUES DE MARCHE

4.1.1. Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques liés à la variation du prix des matières premières dans le cadre de son processus d'exploitation récurrent, et notamment aux tarifs d'approvisionnement en biomasse, fixés par contrat sur des durées longues, et en énergies fossiles, électricité et gaz naturel, qui représentent un poste de coûts de production significatif pour l'activité de traitement des déchets dangereux notamment. Ces contrats prévoient des indexations de prix sur des indices économiques ou des évolutions tarifaires réglementaires.

Avant la cession du sous-groupe Europe Environnement, le Groupe était exposé à la variation des cours de certaines matières premières d'origine pétrolière.

Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers.

4.1.2. Risques liés à la fluctuation des taux de change

Avant la cession du sous-groupe Europe Environnement, le Groupe était principalement exposé à la variation des cours des devises américaine, britannique et hongroise, contre l'euro. En effet, de par ses activités et ses implantations, la variation des cours de ces devises contre euro pouvait impacter les capitaux propres et les résultats du Groupe. Le Groupe ne couvrait pas ce risque à l'aide d'instruments dérivés. La majorité du chiffre d'affaires du Groupe était néanmoins réalisée en Europe, ce qui limitait le risque de change.

Depuis la cession du sous-groupe Europe Environnement, le groupe ne supporte plus d'exposition significative aux fluctuations des taux de change, ses implantations étant toutes situées en zone euros, et ses opérations se déroulant majoritairement en euro.

Le risque de change résultant de la conversion des comptes en devises n'est pas couvert, ne se matérialisant pas par un flux financier. Les plus et moins values latentes à la date de clôture sont comptabilisées en réserve de conversion, au sein des capitaux propres.

4.1.3. Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

L'exposition au risque de taux d'intérêt du groupe est résumée ci-dessous :

| | 31/12/2013 | Taux fixe | Taux variable |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Emprunts et dettes financières non courants | 15 676 | 13 276 | 2 400 |
| Emprunts et dettes financières courants (hors découverts bancaires et hors intérêts courus) | 1 364 | 1 089 | 275 |
| Total | 17 040 | 14 365 | 2 675 |
| Exposition au taux variable avant instruments dérivés | 2 675 | | 2 675 |
| Instruments dérivés de taux | 0 | | 0 |
| Exposition au taux variable après instruments dérivés | 2 675 | 0 | 2 675 |

En 2013, une hausse des taux d'intérêt de 1 point aurait entraîné un impact sur les charges financières de 28 K€ avant gestion du risque de taux.

4.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe ne détient pas de titres ou de placements considérés comme spéculatifs.

| Actifs financiers | 31/12/2013 | 31/12/2012 Rev | variation |
|-----------------------------------|--------------|-------------------|---------------|
| Dépôts et Placements non courants | 5 731 | 5 402 | 329 |
| Dépôts et Placements courants | 1 192 | 1 215 | -24 |
| Equivalents de trésorerie | 10 | 50 | -40 |
| Trésorerie | 1 961 | 4 001 | -2 039 |
| TOTAL | 8 895 | 10 668 | -1 774 |

Les dépôts et comptes à terme détenus sont gérés de manière prudente. Ce sont pour la majorité des placements au taux sans risque ou monétaire.

Au 31/12/2013, comme au 31/12/2012, ce poste inclut également pour 3 750 K€ nets le dépôt de garantie de 7,5 M€ initialement placé en séquestre au bénéfice de CHO Morcenx dans le cadre du contrat de construction (EPC) de l'usine. CHO Morcenx a appelé la totalité de la somme fin 2012, le Groupe conservant la possibilité d'en recouvrer l'intégralité sous réserve du respect des nouveaux accords conclus en 2013 et début 2014.

Une dépréciation de 3 750 K€ a été comptabilisée dans les comptes 2012 pour refléter les risques de mise en œuvre des garanties données à CHO Morcenx. Au 31/12/2013, la provision a été maintenue au regard des incertitudes pesant sur la montée en puissance de l'usine (Ramp up) et des performances garanties à la date de sa livraison définitive (Final Acceptance Date). La livraison définitive de l'usine, fait générateur pour la libération finale de la garantie ou sa mise en jeu, étant prévue pour le 1^{er} semestre 2015, l'actif net de 3 750 K€ figure toujours en actifs financiers non courants au 31/12/2013.

4.2. RISQUES DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse honorer ses engagements lorsque ceux-ci viendront à échéance.

Le Groupe a identifié des besoins de trésorerie en 2014 non couverts par l'augmentation de capital avec maintien du DPS de 4 351 K€, prime d'émission incluse, réalisée en février 2014 ni par les financements supplémentaires de 2,8 M€ obtenus auprès de Crédit Suisse Europlasma SPV LLC et CHO Morcenx en avril 2014 et en vertu desquels une levée de fonds ou l'obtention d'une autre forme de financement doivent être réalisées cf notes 2.1.2. Continuité d'exploitation et 14. Evénements postérieurs à la clôture.

L'endettement net du Groupe est le suivant :

| Endettement net | Clôture | Ouverture | dont activités conservées | Variation |
|---|---------------|---------------|---------------------------------|---------------|
| Dettes financières courantes et non courantes | 17 746 | 23 556 | 14 364 | -5 811 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 978 | 4 055 | 2 885 | -2 077 |
| Endettement net | 15 767 | 19 501 | 11 479 | -3 734 |

L'échéancier des dettes financières est présenté en note 6.7 Dettes Financières.

Le Groupe bénéficie de certains emprunts bonifiés à taux réduits ou nuls, dont le remboursement anticipé peut être demandé par les organismes financeurs sous certaines conditions et notamment le non respect d'objectifs de création d'emplois ou de programmes d'investissements.

Fin 2012, le Groupe a emprunté 2 M€ auprès de son actionnaire de référence et 2 M€ auprès de CHO Morcenx (dont 2,8 M€ restent à rembourser au 31/12/2013). Le Groupe a par ailleurs obtenu en juillet

2013 un nouveau financement de 4,6 M€ pari passu de la part de son actionnaire de référence et de CHO Morcenx. Ces contrats d'emprunts comportent des clauses de défaut et d'exigibilité anticipée dont l'éventualité n'est pas considéré comme probable par le Groupe sous réserve de la réalisation des conditions énoncées en note 2.1.2 Continuité d'exploitation. Ces clauses de défaut et d'exigibilité anticipée concernent des cas de cessation d'activité, de dissolution, de liquidation amiable, d'entrée en procédure collective, d'inobservation d'une des obligations du ou de l'un des bénéficiaires, de défaut d'informations.

Par ailleurs, la société mise en équivalence CHO Morcenx, dont la quote-part de détention du Groupe était de 25% au 31/12/2013, a bénéficié d'un emprunt de 26 M€ de la part de son actionnaire majoritaire pour le financement des installations techniques et équipements de la centrale électrique de Morcenx construite par CHO Power. Cet emprunt est remboursable tous les 6 mois selon les excédents de trésorerie générés par l'activité, avec une date de maturité fixée à l'été 2015. En raison du retard dans la livraison préliminaire de la centrale électrique, intervenue le 13/06/2014 pour une date initialement fixée au 28/02/2012, CHO Morcenx n'a pas encore commencé à rembourser son emprunt à l'exception des intérêts qui ont couru jusqu'à décembre 2012.

Cet emprunt est garanti par le biais de nantissements d'actifs propres à CHO Morcenx comme dans toute opération de « project finance », mais aussi par le nantissement des titres et BSA que le Groupe détient dans CHO Morcenx, pour leur valeur brute de 7,8 M€ (voir la note 8.1 des Comptes Consolidés 2013). Le Groupe considère comme improbable la mise en jeu de cette garantie par le prêteur pour les motifs suivants :

- CHO Morcenx a aidé financièrement le Groupe et a pris des risques en prêtant de l'argent dédié à couvrir d'éventuelles pénalités.
- L'intérêt du prêteur, actionnaire majoritaire de CHO Morcenx, est que CHO Morcenx soit propriétaire d'une usine parfaitement fonctionnelle, mais également de répliquer ce succès 8 fois (accord non exclusif de financement de 8 nouvelles usines).
- La mise en œuvre de la garantie aggraverait la fragilité du Groupe qui ne serait probablement plus en mesure d'assurer l'exploitation et les améliorations opérationnelles de l'usine de CHO Morcenx dans des conditions raisonnables.

A noter qu'il n'existe pas de clauses de covenants au niveau des emprunts bancaires pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité, le Groupe met en place des garanties financières, comme présenté en note 8. Engagements hors bilan. Certains de ces engagements sont garantis par des placements (voir note 6.6.1), d'autres par des actifs (titres de participation et immobilisations corporelles et/ou incorporelles).

4.3. RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

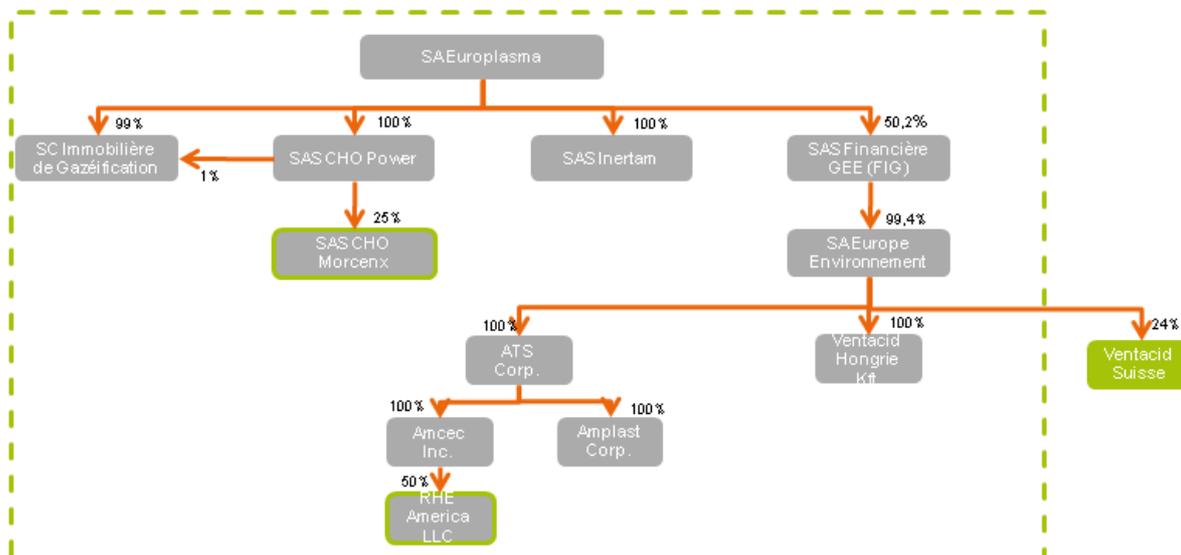
Le risque de crédit correspond au risque de perte financière en cas de défaut de paiement d'un client du Groupe.

Une partie du chiffre d'affaires fait l'objet de paiement d'acomptes, en contrepartie desquels le Groupe délivre une caution bancaire de restitution d'acompte. Les contrats à long terme font généralement l'objet de caution de bonne fin d'exécution de travaux ou de projets. Des recours aux assurances crédit sont envisagés au cas par cas.

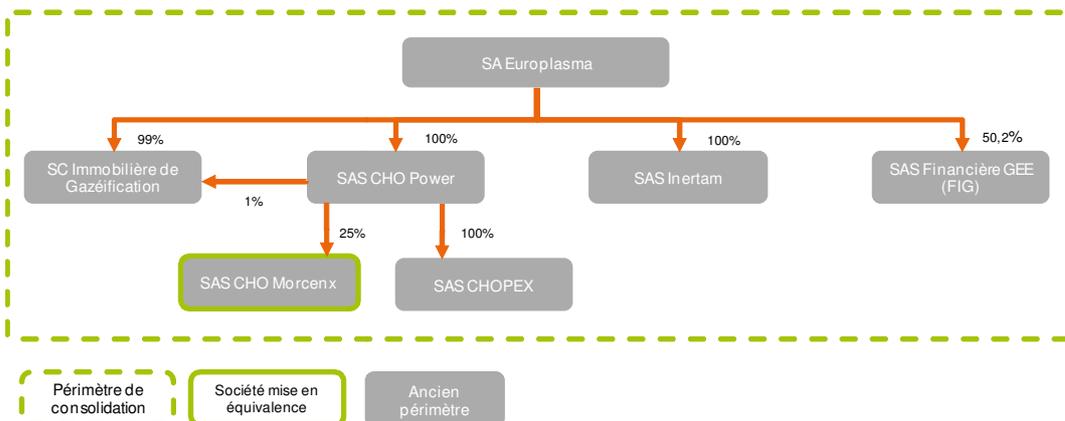
NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1. PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31/12/2012



Au 31/12/2013



5.2. VARIATIONS DE PERIMETRE DURANT L'EXERCICE

Sous-groupe Europe Environnement :

AMCEC et ATS

Une opération de fusion a été réalisée en date du 01/01/2013 entre ATS et sa filiale détenue à 100% AMCEC. L'opération de fusion a été faite « à l'envers », la filiale AMCEC absorbant sa mère ATS.

Europe Environnement, AMCEC, AMPLAST, RHE America et Ventacid Hongrie

La société Europe Environnement, détenue à 99,4% par Financière GEE SAS (FIG) a été cédée au Groupe CMI en date du 16/12/2013, comme indiqué dans la note 1.4 sur les faits significatifs de la période.

CHOPEX

La société CHOPEX SAS, filiale à 100% de la société CHO POWER SAS a été créée en date du 17 juillet 2013. Elle sera l'exploitante de la centrale électrique de CHO Morcenx à compter de la livraison définitive prévue fin 2014 de la centrale à sa propriétaire, CHO Morcenx.

5.3. SOCIETES CONSOLIDEES

| Dénomination | Siège | % d'intérêts de la Société consolidante | % de contrôle de la Société consolidante | Méthode |
|---------------------------------|--|---|--|---------------------|
| Europlasma S.A. | 471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 384 256 095 | Société Mère | | Intégration globale |
| Inertam S.A.S. | 471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 437 791 296 | 100 % | 100% | Intégration globale |
| CHO Power S.A.S. | 471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 507 787 000 | 100 % | 100% | Intégration globale |
| CHOPEX SAS. | 471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 794 354 092 | 100 % | 100 % | Intégration globale |
| CHO Morcenx S.A.S. | 471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 521 784 694 | 25% | 25% | Mise en équivalence |
| SC Immobilière de Gazéification | 471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 518 432 778 | 100 % | 100 % | Intégration globale |
| Financière GEE S.A.S. | 66, rue Jacques Mugnier 68 200 MULHOUSE* SIREN : 339 520 454 | 50,22 % | 50,22 % | Intégration globale |

* Anciennement sise au 471, route de Cantegrit Est, 40 110 MORCENX

5.4. SOCIETES NON CONSOLIDEES

Au 31 décembre 2013, il n'existe pas dans le périmètre du groupe de société non consolidée.

NOTE 6. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

6.1. GOODWILL

Goodwill

| Filiales | Année d'acquisition | Coûts d'acquisition en devise | Devise | Frais d'acquisition en K€ | Ouverture | Entrées de périmètre | Sorties de périmètre | Dotations de l'exercice | Variations des cours de change | Clôture |
|----------------------|---------------------|-------------------------------|--------|---------------------------|--------------|----------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------------|--------------|
| Inertam | 2005 | 6 115 K EURO | | 0 | 2 615 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 615 |
| Financière GEE | 2006-2008 | 5 705 K EURO | | 54 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 |
| Europe Environnement | 2006-2008 | 11 616 K EURO | | 209 | 4 483 | 0 | -4 483 | 0 | 0 | 0 |
| ATS - AMCEC - RHE | 2008-2009 | 3 938 K USD | | 126 | 765 | 0 | -686 | 0 | -79 | 0 |
| Ventacid Hongrie | 2007 | 38 K EURO | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | | | | 389 | 7 872 | 0 | -5 169 | 0 | -79 | 2 624 |

Comme indiqué dans la note 2.3.9 Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, le Groupe a effectué des tests de dépréciation pour chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) à laquelle un goodwill est affecté conformément à IAS 36 à l'exception de l'UGT Financière GEE jugée non significative.

Les variations de la période sont liées à la cession du sous-groupe Europe Environnement, correspondant au secteur d'activité Air et Gaz, conformément à la norme IFRS 5. Une dépréciation de 2 644 K€ a été comptabilisée sur les goodwill des activités destinées à être cédées après leur reclassement selon IFRS 5. Voir en note 10.2.1 Evaluation des activités cédées.

Au 31/12/2013, la valeur recouvrable de l'UGT Inertam a été jugée supérieure à sa valeur nette comptable sur la base de sa valeur d'utilité.

Les principales hypothèses utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité sont les suivantes :

2012

| UGT | Zone géographique de rattachement | Horizon des flux de trésorerie prévisionnels | Taux de croissance appliqué à la valeur terminale | Taux d'actualisation après impôt |
|---------|-----------------------------------|--|---|----------------------------------|
| Inertam | France | 3 ans | 1,5% | 7,7% |

2013

| UGT | Zone géographique de rattachement | Horizon des flux de trésorerie prévisionnels | Taux de croissance appliqué à la valeur terminale | Taux d'actualisation après impôt |
|---------|-----------------------------------|--|---|----------------------------------|
| Inertam | France | 3 ans | 1,5% | 7,3% |

Les taux d'actualisation utilisés sont les Coûts Moyens Pondérés du Capital respectifs des UGT testées et ont été déterminés en référence aux données de marché et aux évaluations d'expert disponibles pour la zone géographique de rattachement de l'UGT concernée (taux sans risque, prime de risque marché, coefficient bêta, coût de la dette).

Les analyses de sensibilité des tests de dépréciations effectuées sur la base d'un taux d'actualisation majoré de 1 point ne montrent pas de perte de valeur de l'UGT Inertam. Le montant à hauteur duquel la valeur attribuée au taux d'actualisation doit changer afin que la valeur recouvrable de l'UGT Inertam soit égale à sa valeur comptable est +2,5 points.

Les analyses de sensibilité des tests de dépréciations effectuées sur la base d'un taux de croissance à l'infini minoré de 1 point ne montrent pas de perte de valeur de l'UGT Inertam. Le montant à hauteur duquel la valeur attribuée au taux de croissance à l'infini doit changer afin que la valeur recouvrable de l'UGT Inertam soit égale à sa valeur comptable est -3,0 points.

6.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| | Ouverture | Acquisitions | Cessions et mises au rebut | Variations des cours de change | Variations de Périmètre | Reclassements | Incid. des changements de méthodes | Clôture |
|--|--------------|--------------|----------------------------|--------------------------------|-------------------------|---------------|------------------------------------|--------------|
| Frais de recherche & développement | 2 156 | 0 | 0 | 0 | 0 | 176 | 0 | 2 332 |
| Concessions, brevets & droits similaires | 1 563 | 44 | -35 | 0 | -147 | 0 | 0 | 1 425 |
| Autres immobilisations incorporelles | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 236 | 564 | -21 | 0 | 0 | -176 | 0 | 603 |
| Avances et acomptes s/immo. incorp. | 13 | 0 | -13 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Valeur Brute | 3 968 | 608 | -69 | 0 | -147 | 0 | 0 | 4 360 |

| | Ouverture | Dotations | Reprises | Variations des cours de change | Variations de Périmètre | Reclassements | Incid. des changements de méthodes | Clôture |
|---|---------------|--------------|-----------|--------------------------------|-------------------------|---------------|------------------------------------|---------------|
| Amt/Dép. frais de rech. & développ. | -1 177 | -437 | 19 | 0 | 1 | 0 | 0 | -1 594 |
| Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires | -1 421 | -55 | 35 | 0 | 114 | 0 | 0 | -1 327 |
| Amt/Dép. autres immos incorp. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dép. avances et acomptes s/immo. incorp. | -13 | 0 | 13 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Amt/dép. | -2 611 | -492* | 67 | 0 | 115 | 0 | 0 | -2 922 |
| Total Valeur Nette | 1 357 | 115 | -2 | 0 | -32 | 0 | 0 | 1 438 |

*dont dotations correspondant aux activités conservées : -484 k€

6.2.1. Frais de développement

Au 31/12/2013, les frais de recherche et développement sont principalement constitués :

- des frais de développement relatifs au programme Galacsy® pour 70 K€,
- des frais de développement relatifs au programme Sesco pour 169 K€,
- des frais de développement du process industriel C.H.O. pour 474 K€,
- ainsi que des frais de développement du Turboplasma® pour 148 K€.

GALACSY®

Le projet GALACSY®, lancé en 2006 en partenariat avec le CEA, visait à :

- mettre au point le cœur de procédé de gazéification (réacteur, injection de biomasse, torche à plasma spécialisée) et sa compatibilité avec des catalyseurs de pétrochimie Fischer Tropsch ;
- développer une torche à plasma n'introduisant pas d'élément extérieur au process afin de garantir le plus haut niveau de pureté du gaz de synthèse ;
- la mise à l'échelle dans un "Pilot Demonstration Unit" de 100 kg/heure pour démontrer la viabilité de ce procédé.

560 K€ de charges liées à ce programme ont été activées entre 2006 et 2010 en immobilisations incorporelles. Les charges activées correspondent pour l'essentiel aux temps passés déterminés à partir des pointages des salariés et de taux horaires constitués de la masse salariale chargée ainsi de frais indirects forfaitaires évalués à 20% de la masse salariale considérée. Ces taux horaires ne tiennent pas compte d'une éventuelle sous-activité.

Le programme, amorti sur 5 ans, a été mis en service sur 2009. L'amortissement enregistré sur 2013 s'élève à 112 K€, comme en 2012.

Plusieurs aides ont été obtenues dans le cadre de ce programme : une avance remboursable de 212 K€ a été accordée par l'OSEO et une subvention d'investissement de 108 K€ par l'ANR.

SESCO

Ce projet consiste à valoriser le Cofalit (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage sensible haute température, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires. Le consortium qui réalise ce programme est constitué du laboratoire de thermo-énergétique PROMES, du laboratoire de matériaux Cemthi et d'Europlasma.

Ce programme bénéficie d'une subvention de l'ANR dont le premier acompte a été reçu en 2010 et les deuxième et troisième versements ont été perçus le 19/10/2012 pour un montant total de 30 K€.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 1er novembre 2013, date de leur mise en service.

Process CHO Power

Les frais de développement du process industriel C.H.O.-Power, relatif à la production d'énergie renouvelable par gazéification de biomasse, figurent à l'actif du bilan pour une valeur nette de 474 K€. Il s'agit quasi intégralement des temps passés des salariés pointés sur ce programme. Ces temps ont été valorisés avec des taux horaires composés de la masse salariale chargée augmentée de frais indirects forfaitaires évalués à 20% de la masse salariale. Ces taux horaires ne tiennent pas compte d'une éventuelle sous-activité.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 1er juillet 2010, date de leur mise en service.

Turboplasma

Les frais de développement du Turboplasma®, à l'exception des frais de développement relatifs au programme financé par l'ANR sur 2010-2012, sont inclus dans les frais de développement pour 148 K€. Il s'agit quasi intégralement des temps passés des salariés pointés sur ce programme. Ces temps ont été valorisés avec des taux horaires composés de la masse salariale chargée augmentée de frais indirects forfaitaires évalués à 20% de la masse salariale. Ces taux horaires ne tiennent pas compte d'une éventuelle sous-activité.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 1er juillet 2010, date de leur mise en service.

6.2.2. Immobilisations incorporelles en cours

Au 31 décembre 2013, les immobilisations incorporelles en cours concernent essentiellement des frais de Recherche et Développement dans le cadre de programmes en cours répondant aux critères d'activation, notamment KiWi (frais liés aux campagnes d'essai 523 K€), incluant des travaux de développement du Turboplasma, financé par l'ANR, OSEO et le Conseil Régional d'Aquitaine.

6.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Ouverture | Acquisitions | Cessions et mises au rebut | Variations des cours de change | Variations de Périmètre | Reclassements | Incid. des changements de méthodes | Clôture |
|--|---------------|--------------|----------------------------|--------------------------------|-------------------------|---------------|------------------------------------|---------------|
| Terrains | 882 | 8 | 0 | 0 | -544 | 0 | 0 | 346 |
| Constructions | 14 728 | 267 | 0 | 0 | -8 138 | 916 | 0 | 7 772 |
| Installations tech, matériel & outillage | 20 201 | 1 656 | -1 683 | -4 | -1 533 | 1 346 | 0 | 19 982 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 830 | 58 | -102 | -14 | -785 | 21 | 0 | 1 009 |
| Immobilisations corporelles en cours | 2 635 | 534 | 0 | 0 | 0 | -2 270 | 0 | 899 |
| Avances et acomptes s/immo. corp. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Valeur Brute | 40 275 | 2 523 | -1 786 | -18 | -11 000 | 12 | 0 | 30 007 |

| | Ouverture | Dotations | Reprises | Variations des cours de change | Variations de Périmètre | Reclassements | Incid. des changements de méthodes | Clôture |
|--|----------------|----------------|--------------|--------------------------------|-------------------------|---------------|------------------------------------|----------------|
| Amt/Dép. constructions | -2 167 | -536 | 0 | 0 | 1 966 | 0 | 0 | -737 |
| Amt/Dép. install tech, matériel & outil. | -12 474 | -2 855 | 1 636 | 1 | 1 218 | 0 | 0 | -12 474 |
| Amt/Dép. autres immobilisations corp. | -1 154 | -129 | 114 | 12 | 598 | 0 | 0 | -560 |
| Dépréciations des terrains | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Amt/Dép. immobilisations corp. en cours | -100 | -200 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -300 |
| Dép. avances et acomptes s/immo. corp. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Amt/dép. | -15 895 | -3 720* | 1 750 | 13 | 3 782 | 0 | 0 | -14 071 |
| Total Valeur Nette | 24 380 | -1 197 | -36 | -5 | -7 218 | 12 | 0 | 15 936 |

* dont dotations correspondant aux activités conservées : - 3 532 K€

Les principaux postes d'immobilisations corporelles concernent :

- les terrains acquis par la Société Civile Immobilière de Gazéification sur la commune de Morcenx dont le site d'exploitation d'Inertam et le site d'exploitation de CHO Morcenx pour 321 K€;
- les bâtiments de l'usine de production d'énergie de Morcenx et le séchoir à bois construits par le Groupe, mis en service en 2012 et 2013 (5 642 K€ et 1 180 K€ respectivement);
- les installations techniques, matériels et équipements industriels ; la ligne de traitement de déchets dangereux d'Inertam représente une valeur nette de 4 265 K€, contre 3 957 K€ au 31/12/2012; les installations du site d'essai de Morcenx, et notamment afférentes au programme Kiwi, représentent un total de près de 2 702 K€ contre 3 157 K€ au 31/12/2012;
- les autres immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel aux divers matériels de bureau, de transport et diverses installations ;
- les immobilisations en cours concernent principalement les réfractaires utilisés chez Inertam pour un total de 448 K€, ainsi que divers équipements du site d'essai pour 400 K€ (provisionnés pour 300 K€).

Les acquisitions de la période concernent principalement les nouveaux réfractaires utilisés chez Inertam pour 1 623 K€ et les mises au rebut celles des anciens réfractaires totalement amortis pour 1 523 K€.

Au 31/12/2013, les frais financiers capitalisés dans les immobilisations sont de 238 K€, contre 158 K€ au 31/12/2012. Les immobilisations en crédit bail s'élèvent à 411 K€ (vs 7 620 K€ au 31/12/2012). La forte variation s'explique principalement par la cession du sous-groupe Europe Environnement.

6.4. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES

| | Ouverture | Résultat | Dépréciation des titres MEE | Acquisition de titres | Sortie de périmètre | Clôture |
|--------------|--------------|-------------|-----------------------------|-----------------------|---------------------|--------------|
| CHO Morcenx | 4 029 | -352 | | | | 3 677 |
| RHE America | 12 | -1 | | | -11 | 0 |
| Total | 4 041 | -352 | 0 | 0 | -11 | 3 677 |

Les titres mis en équivalence s'élèvent à 3 677 K€ au 31/12/2013 contre 4 041 K€ au 31 décembre 2012. Ces titres ne sont pas cotés.

La société RHE America faisait partie du sous-groupe Europe Environnement cédé fin 2013 et ne figure plus à ce titre au bilan au 31/12/2013.

Au 31/12/2013, les titres MEE de CHO Morcenx s'élèvent à 3 677 K€ (vs 4 029 K€ au 31/12/2012, correspondant à :

- 6 041 K€ de titres, correspondant essentiellement à la conversion des BSA 1 et 2 en titres et à la souscription en 2011 de 7 K€ de titres liés à l'exercice de ces 2 tranches de BSA, suite au respect des 2 premiers jalons du contrat avec le partenaire financier du Groupe ;
- 1 710 K€ de BSA 3 et 4
- -197 K€ de quote-part dans les capitaux propres de CHO Morcenx (vs 155 au 31/12/2012) et
- Une dépréciation de 3 875 K€ comptabilisée au 31/12/12.

Les principaux agrégats IFRS au 31/12/2013 de CHO Morcenx sont les suivants :

| | Chiffre d'affaires | Résultat | Total Bilan |
|--------------|--------------------|-------------|---------------|
| CHO Morcenx | 1 242 | -817 | 48 498 |
| Total | 1 242 | -817 | 48 498 |

Au 31/12/2012, le Groupe avait jugé nécessaire de comptabiliser une provision pour dépréciation de 3 875 K€ sur sa quote-part de titres mis en équivalence dans CHO Morcenx au regard du retard dans la livraison technique provisoire de l'usine (TOD Take Over Date) et de la décision de remplacer le gazéifieur déficient de l'installation. L'usine a été remise en route fin 2013/début 2014 et a été livrée provisoirement à sa propriétaire, CHO Morcenx, le 13 juin 2014. L'usine est actuellement en période de montée en puissance (ramp up period), période devant lui permettre de passer de sa capacité minimale contractuelle, telle que démontrée à la TOD, à sa capacité nominale, moteurs à gaz inclus, telle qu'attendue à la date de livraison définitive de l'usine (Final Acceptance Date), prévue pour le 1^{er} semestre 2015. Les hypothèses de rendement et de flux de trésorerie pourront donc être réappréciées sur la base des performances réellement constatées en 2014.

Les caractéristiques des bons de souscription 3 et 4 décrites ci-après découlent du pacte d'actionnaires du 1er décembre 2010 signé par les fondateurs et investisseurs composant l'actionnariat de la société CHO Morcenx à cette date, tel que modifié par les avenants successifs signés par les parties.

Pour rappel, compte-tenu de la définition conventionnelle du prix proposé, le Président n'avait pas justifié dans son rapport le choix des éléments de calcul retenus. En conséquence, le commissaire aux comptes de CHO Morcenx, dans ses 4 rapports à l'associé unique, n'avait pas pu donner son avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant, ni sur l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, appréciée par rapport aux capitaux propres, et la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription attachée à cette émission.

Ces bons de souscriptions ont été enregistrés au sein des immobilisations mises en équivalence au regard de l'investissement qu'ils représentent dans la société CHO Morcenx :

- BSA 3

En date du 1er décembre 2010, CHO Power, en sa qualité d'associée unique de CHO Morcenx, a décidé l'émission de 492.307 bons de souscription d'actions dits BSA3, pour un montant de 850 K€.

Chaque BSA3 donnera le droit de souscrire à une action ordinaire de CHO Morcenx d'une valeur nominale de 0,01 € pour un prix de souscription égal à 0,01 € par action.

CHO Power a autorisé en conséquence l'émission de 492.307 actions ordinaires nouvelles en cas d'exercice de la totalité des BSA3, représentant un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 4.923,07 €, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions ordinaires nouvelles à émettre en vue de préserver les droits des porteurs des BSA3.

Les BSA3 ont été intégralement libérés du prix de souscription, soit 850 K€, lors de leur souscription par compensation avec la créance en compte courant d'associé de CHO Power.

Les BSA3 pourront être exercés à tout moment pendant une durée de 90 jours ouvrés sous condition du respect de certaines dates contractuelles de livraison de l'installation.

Les BSA3 n'ont pas pu être exercés en 2012 ni en 2013 au regard du retard de la livraison technique de l'usine (TOD). Sur la base des accords conclus en 2013 et début 2014, les BSA3 peuvent être exercés dans le délai de 90 jours ouvrés courant depuis le 13 juin 2014, date de la livraison technique préliminaire de l'usine.

- BSA 4

En date du 1er décembre 2010, CHO Power, en sa qualité d'associée unique de CHO Morcenx, a décidé l'émission de 671.329 bons de souscription d'actions dits BSA4, pour un montant de 850 K€.

Chaque BSA4 donnera le droit de souscrire à une action ordinaire de CHO Morcenx d'une valeur nominale de 0,01 € pour un prix de souscription égal à 0,01 € par action.

CHO Power a autorisé en conséquence l'émission de 671.329 actions ordinaires nouvelles en cas d'exercice de la totalité des BSA4, représentant un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 6.713,29 €, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions ordinaires nouvelles à émettre en vue de préserver les droits des porteurs des BSA4.

Les BSA4 ont été intégralement libérés du prix de souscription, soit 850 K€, lors de leur souscription par compensation avec la créance en compte courant d'associé de CHO Power.

Les conditions initiales d'exercice des BSA4 prévoyaient qu'ils puissent être exercés à tout moment pendant une durée de 90 jours ouvrés sous condition de performances économiques du projet CHO Morcenx. Sur la base des avenants signés en 2013, les BSA4 pourront être exercés à compter de 2014 sous respect de conditions de performance et de capacité de l'usine pendant 3 mois consécutifs.

6.5. STOCKS ET EN-COURS

| Stocks et en-cours | 31/12/2013 | | | 31/12/2012 | | | |
|---------------------------------------|--------------|-------------|--------------|--------------|-------------|--------------|---------------------------|
| | Brut | Provision | Net | Brut | Provision | Net | dont activités conservées |
| Stocks MP, fournitures et aut. appro. | 721 | -166 | 555 | 1 517 | -297 | 1 219 | 676 |
| Stocks - en-cours de production | 0 | 0 | 0 | 441 | 0 | 441 | 245 |
| Stocks -pds finis et intermédiaires | 541 | -68 | 473 | 708 | -68 | 641 | 473 |
| Stocks de marchandises | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Total | 1 261 | -234 | 1 028 | 2 666 | -365 | 2 302 | 1 395 |

6.6. ACTIFS FINANCIERS

| Actifs financiers | 31/12/2013 | | | 31/12/2012 | | | |
|--|--------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------------------|
| | Brut | Provision | Net | Brut | Provision | Net | dont activités conservées |
| Titres de participation | 0 | 0 | 0 | 1 | -1 | 0 | 0 |
| Prêts, cautionnements et autres créances | 9 605 | -3 874 | 5 731 | 9 152 | -3 750 | 5 402 | 5 136 |
| Total autres actifs financiers non courants | 9 605 | -3 874 | 5 731 | 9 153 | -3 751 | 5 402 | 5 136 |
| Clients et comptes rattachés | 7 845 | -161 | 7 684 | 14 381 | -398 | 13 983 | 7 906 |
| Total clients et comptes rattachés | 7 845 | -161 | 7 684 | 14 381 | -398 | 13 983 | 7 906 |
| Fournisseurs - Avances et acomptes versés | 323 | 0 | 323 | 339 | 0 | 339 | 285 |
| Créances sur personnel & org. sociaux | 9 | 0 | 9 | 48 | 0 | 48 | 13 |
| Créances fiscales - hors IS | 2 784 | 0 | 2 784 | 4 430 | 0 | 4 430 | 3 531 |
| Autres créances opérationnelles | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total autres créances opérationnelles | 3 116 | 0 | 3 116 | 4 817 | 0 | 4 817 | 3 829 |
| Prêts, cautions. & aut. créances - part < 1 an | 503 | | 503 | 383 | 0 | 383 | 383 |
| Intérêts courus sur créances et prêts | 86 | 0 | 86 | 56 | 0 | 56 | 56 |
| Autres créances | 1 422 | 0 | 1 422 | 137 | 0 | 137 | 81 |
| Charges constatées d'avance | 130 | 0 | 130 | 301 | 0 | 301 | 205 |
| VMP - Autres placements | 720 | -31 | 689 | 865 | -33 | 833 | 833 |
| Total autres actifs courants | 2 861 | -31 | 2 830 | 1 742 | -33 | 1 709 | 1 557 |
| VMP - Equivalents de trésorerie | 10 | 0 | 10 | 50 | 0 | 50 | 0 |
| Disponibilités | 1 961 | 0 | 1 961 | 4 001 | 0 | 4 001 | 2 881 |
| Intérêts courus non échus s/ dispo. | 7 | 0 | 7 | 4 | 0 | 4 | 4 |
| Total trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 978 | 0 | 1 978 | 4 055 | 0 | 4 055 | 2 885 |

6.6.1. Actifs financiers non courants

| | Brut | Provision | Net | Moins d'un an | | | | | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans plus | et plus |
|--|--------------|---------------|--------------|---------------|--|--|--------------|--|-----------|-------|-------|------------|--------------|
| | | | | | | | | | | | | | |
| Titres de participation | 0 | 0 | 0 | | | | | | | | | | 0 |
| Prêts, cautionnements et autres créances | 9 605 | 3 874 | 5 731 | | | | 3 750 | | 19 | | | | 1 962 |
| Total autres actifs financiers non courants | 9 605 | -3 874 | 5 731 | | | | 3 750 | | 19 | | | | 1 962 |

Les prêts, cautionnements et autres créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que le groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont donc comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

Il s'agit essentiellement de dépôts rémunérés apportés en garantie, dont notamment :

- la garantie financière de 3,8 M€ (7,5 M€ en valeur brute) versée dans le cadre du contrat d'EPC (Engineering, Procurement and Construction) de la centrale électrique de CHO Morcenx, la livraison définitive de la centrale, fait générateur pour la libération de la garantie ou sa mise en jeu, étant prévue pour le 1^{er} semestre 2015. Les hypothèses afférant à la valeur recouvrable de cet actif financier au 31/12/2013 sont précisées en note 4.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers.
- 1,2 M€ dans SCIG, en garantie de l'emprunt bancaire finançant les bâtiments de l'usine CHO Morcenx.
- De la dernière tranche du paiement par CMI de la vente du sous-groupe Europe Environnement pour 576 K€ nets (payable au plus tard en 2018). Cette tranche a subi une dépréciation de 124 K€ correspondant à l'actualisation de cette créance.

6.6.2. Créances clients et comptes rattachés

| | Brut | Provision | Net | Moins d'un an | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans et plus |
|---|--------------|-------------|--------------|---------------|----------|----------|----------|---------------|
| Clients et comptes rattachés | 7 845 | -161 | 7 684 | 7 684 | 0 | | | |
| Total clients et comptes rattachés | 7 845 | -161 | 7 684 | 7 684 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| | 2013 | 2012 |
|---|-------------|-------------|
| Dépréciation des comptes clients à l'ouverture | -398 | -397 |
| Dotations | -169 | -175 |
| Reprises | 142 | 174 |
| Variation de périmètre | 264 | 0 |
| Dépréciation des comptes clients à la clôture | -161 | -398 |

Le poste Clients et comptes rattachés affiche une baisse non significative de 2,8% sur la période après neutralisation de l'effet de variation de périmètre.

6.6.3. Autres créances opérationnelles

| | Brut | Provision | Net | Moins d'un an | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans et plus |
|--|--------------|-----------|--------------|---------------|----------|----------|----------|---------------|
| Fournisseurs - Avances et acomptes versés | 323 | 0 | 323 | 323 | | | | |
| Créances sur personnel & org. sociaux | 9 | 0 | 9 | 9 | | | | |
| Créances fiscales - hors IS | 2 784 | 0 | 2 784 | 2 784 | | | | |
| Autres créances | 0 | 0 | 0 | 0 | | | | |
| Total autres créances opérationnelles | 3 116 | 0 | 3 116 | 3 116 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Les créances fiscales hors IS sont essentiellement constituées de TVA déductible, de créances de TVA, et de CIR. Leur baisse à périmètre constant par rapport au 31/12/2012 s'explique notamment par la diminution de la TVA déductible, liée à la baisse relative des achats fin 2013 par rapport à fin 2012.

6.6.4. Autres actifs courants

| | Brut | Provision | Net | Moins d'un an | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans et plus |
|--|--------------|------------|--------------|---------------|-----------|-----------|----------|---------------|
| Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an | 503 | | 503 | 503 | | | | |
| Autres créances | 1 422 | 0 | 1 422 | 1 422 | | | | |
| Intérêts courus sur créances et prêts | 86 | 0 | 86 | 86 | | | | |
| Charges constatées d'avance | 130 | 0 | 130 | 130 | | | | |
| VMP - Autres placements | 720 | -31 | 689 | 79 | 65 | 13 | | 532 |
| Total autres actifs courants | 2 861 | -31 | 2 830 | 2 220 | 65 | 13 | 0 | 532 |

Le poste Autres créances comprend les tranches 2 et 3 du produit de cession du sous-groupe Europe Environnement pour un total de 1 050 K€ dont 750 K€ payés en janvier 2014 et 300 K€ à recevoir en juillet 2014.

Les VMP incluent 637 K€ de portefeuille titres gagé en garantie de deux cautions bancaires émises en faveur d'un client.

6.6.5 Trésorerie et équivalent de trésorerie

| | 31/12/2013 | | | 31/12/2012 | | | Dont activités conservées | Variation |
|-------------------------------------|--------------|-----------|--------------|--------------|-----------|--------------|---------------------------|---------------|
| | Brut | Provision | Net | Brut | Provision | Net | | |
| Disponibilités | 1 961 | | 1 961 | 4 001 | | 4 001 | 2 881 | -2 039 |
| Equivalents de trésorerie | 10 | | 10 | 50 | | 50 | 0 | -40 |
| Intérêts courus non échus s/ dispo. | 7 | | 7 | 4 | | 4 | 4 | 2 |
| Total Trésorerie - actif | 1 978 | 0 | 1 978 | 4 055 | 0 | 4 055 | 2 885 | -2 077 |
| Concours bancaires courants | 5 | | 5 | 1 226 | | 1 226 | 5 | -1 221 |
| Total Trésorerie nette | 1 973 | 0 | 1 973 | 2 829 | 0 | 2 829 | 2 880 | -855 |

Au 31/12/2013, la trésorerie active est composée de disponibilités sur comptes bancaires en euros et de valeurs mobilières liquides.

6.7. DETTES FINANCIERES

6.7.1. Dettes financières par devise et taux

| | 31/12/2013 | Euro | Dollar | Autres | Taux Fixe | Taux variable |
|--|---------------|---------------|----------|----------|---------------|---------------|
| Emprunts obligataires | 0 | | | | | |
| Emprunts auprès établis. de crédit (1) | 8 973 | 8 973 | | | 6 573 | 2 400 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 6 703 | 6 703 | | | 6 703 | |
| Intérêts courus sur emprunts | 259 | 259 | | | 259 | |
| Total Dettes financières non courantes | 15 935 | 15 935 | 0 | 0 | 13 535 | 2 400 |
| Emprunts obligataires - part < 1 an | 0 | | | | | |
| Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2) | 665 | 665 | | | 390 | 275 |
| Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an | 699 | 699 | | | 699 | |
| Intérêts courus sur emprunts - part < 1 an | 442 | 442 | | | 442 | |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | 5 | 5 | | | 5 | |
| Concours bancaires (dettes) | 0 | | | | | |
| Total Dettes financières courantes | 1 810 | 1 810 | 0 | 0 | 1 535 | 275 |
| Total dettes financières | 17 746 | 17 746 | 0 | 0 | 15 071 | 2 675 |
| (1) dont part non courante du crédit bail | 0 | | | | | |
| (2) dont part courante du crédit bail | 0 | | | | | |
| Total dette en crédit bail | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Les emprunts auprès des établissements de crédit comportent notamment :

- la dette contractée par la SCI de Gazéification pour les bâtiments et le séchoir de l'usine de CHO Morcenx pour un montant de 5 789 K€ ;
- les prêts accordés par Bpifrance (ex OSEO Financement) à Inertam (prêt participatif et prêt vert) pour un montant de 2 400 K€ ;
- les avances remboursables reçues de la part de Bpifrance (ex OSEO Innovation) dans le cadre d'aides à l'innovation liées aux projets Galacsy, Turboplasma et Kiwi pour un montant de 1 006 K€.

Les autres emprunts et dettes assimilées comportent :

- l'avance non rémunérée octroyée par CHO Morcenx fin 2012 (2 M€, dont le solde est de 699 K€ à fin décembre 2013) ;
- le prêt accordé par Crédit Suisse Europlasma SPV LLC fin 2012 (2 M€, dont le solde s'établit à 2 143 K€ fin 2013 en raison de la capitalisation d'une partie des intérêts) ;
- le prêt pari passu de 4 560 K€ accordé par CHO Morcenx et Crédit Suisse Europlasma SPV LLC en juillet 2013.

Voir les notes 1 Faits caractéristiques de la période et 8.1 Engagements donnés liés à la construction de l'usine CHO Morcenx pour les conditions de ces prêts et garanties associées.

6.7.2. Echéances des dettes financières

| | 31/12/2013 | A moins d'un an | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans et plus |
|--|---------------|-----------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Emprunts obligataires | 0 | | | | | |
| Emprunts auprès établis. de crédit (1) | 8 973 | | 1 021 | 1 212 | 1 172 | 5 569 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 6 703 | | 6 703 | | | |
| Intérêts courus sur emprunts | 259 | | 259 | | | |
| Total Dettes financières non courantes | 15 935 | 0 | 7 983 | 1 212 | 1 172 | 5 569 |
| Emprunts obligataires - part < 1 an | 0 | 0 | | | | |
| Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2) | 665 | 665 | | | | |
| Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an | 699 | 699 | | | | |
| Intérêts courus sur emprunts - part < 1 an | 442 | 442 | | | | |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | 5 | 5 | | | | |
| Concours bancaires (dettes) | 0 | 0 | | | | |
| Intérêts courus non échus - passif | 0 | 0 | | | | |
| Total Dettes financières courantes | 1 810 | 1 810 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total dettes financières | 17 746 | 1 810 | 7 983 | 1 212 | 1 172 | 5 569 |
| (1) dont part non courante du crédit bail | 0 | | | | | |
| (2) dont part courante du crédit bail | 0 | | | | | |
| Total dettes en crédit bail | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

6.7.3. Variation des dettes financières

| | 31/12/2012 | Emissions d'emprunts | Rembour- sements | Autres variations | Variations des cours de change | Variations de Périmètre | Reclas- sements | Incid. des changements de méthodes | 31/12/2013 |
|--|---------------|-------------------------|---------------------|----------------------|--------------------------------------|-------------------------------|--------------------|--|---------------|
| Emprunts obligataires | | | | | | | | | 0 |
| Emprunts auprès établis. de crédit (1) | 15 256 | 217 | -276 | | -1 | -6 564 | 341 | | 8 973 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 4 497 | 5 033 | -113 | | -72 | -15 | -2 628 | | 6 703 |
| Intérêts courus sur emprunts | | 259 | | | | | | | 259 |
| Total Dettes financières non courantes | 19 753 | 5 509 | -388 | 0 | -72 | -6 579 | -2 287 | 0 | 15 935 |
| Emprunts obligataires - part < 1 an | | | | | | | | | 0 |
| Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2) | 2 053 | | -1 274 | | -11 | -769 | 665 | | 665 |
| Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an | 122 | | -1 045 | | | 0 | 1 622 | | 699 |
| Intérêts courus sur emprunts - part < 1 an | 401 | 910 | -807 | | -3 | -60 | | | 442 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | 1 226 | | -25 | | | -1 196 | | | 5 |
| Concours bancaires (dettes) | | | | | | | | | 0 |
| Intérêts courus non échus - passif | | | | | | | | | 0 |
| Total Dettes financières courantes | 3 803 | 910 | -3 152 | 0 | -14 | -2 025 | 2 287 | 0 | 1 810 |
| Total dettes financières | 23 556 | 6 419 | -3 540 | 0 | -86 | -8 604 | 0 | 0 | 17 746 |
| (1) dont part non courante du crédit bail | 6 116 | | | | | -6 116 | | | 0 |
| (2) dont part courante du crédit bail | 569 | | -283 | | | -286 | | | 0 |
| Total dette en crédit bail | 6 685 | 0 | -283 | 0 | 0 | -6 402 | 0 | 0 | 0 |

Les émissions d'emprunts de la période incluent notamment le prêt de 4 560 K€ de juillet 2013 consenti pari passu par l'actionnaire de référence du Groupe et CHO Morcenx.

A réception de la 1^{ère} tranche du prix de cession convenu dans le cadre de la cession d'Europe Environnement, en décembre 2013, FIG a remboursé le solde de ses deux emprunts bancaires (780 K€, incluant les intérêts versés).

6.8. AVANTAGES DU PERSONNEL

| | 31/12/2013 | 31/12/2012 | dont activités conservées | variation |
|-------------------------------------|------------|------------|---------------------------|-----------|
| Avantages du personnel non courants | 257 | 613 | 421 | -356 |

La provision pour pensions et retraites concerne essentiellement les indemnités de fin de carrières des filiales françaises, les salariés du Groupe bénéficiant essentiellement de plans à cotisation définies, comptabilisées chaque année en charges, pour les indemnités de retraite.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

| | | Dont activités conservées |
|----------------------------|------|---------------------------|
| Engagement à l'ouverture | 613 | 421 |
| Coût des services rendus + | 70 | -55 |
| Coût financier + | 16 | 11 |
| Gain et perte actuariels + | 25 | -120 |
| Variation de périmètre | -467 | 0 |
| Engagement à la clôture | 257 | 257 |

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

| Principales hypothèse | |
|---------------------------------|---|
| Taux d'actualisation | 3,17% |
| Table retenue | Insee 2012 |
| Hypothèse de départ en retraite | 100% volontaire |
| Age de départ en retraite | 60-67 ans |
| Augmentation de salaires | selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an |
| Hypothèse de turnover | selon les profils des effectifs, de faible à fort |

6.9 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

| | 31/12/2012 | Dotations | Reprises | Variations des cours de change | Variations de Périmètre | Reclassements | Incid. des changements de méthodes | 31/12/2013 |
|---|--------------|------------|-------------|--------------------------------|-------------------------|---------------|------------------------------------|--------------|
| Total provisions non courantes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provisions pour litiges | 243 | 0 | -235 | 0 | -8 | 0 | 0 | 0 |
| Provisions pour litiges - part à moins d'un an | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 |
| Provisions pour garanties | 216 | 71 | 0 | 0 | -36 | 0 | 0 | 251 |
| Provisions pour garanties - part < 1 an | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provisions pour pertes de change | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provisions pour pertes sur contrats | 598 | 11 | | 0 | -4 | 0 | 0 | 605 |
| Provisions pour pertes sur contrats - part < 1 an | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres provisions pour risques | 0 | 198 | -5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 194 |
| Autres provisions pour risques - part < 1 an | 1 | 1 | 0 | 0 | -2 | 0 | 0 | 0 |
| Autres provisions pour charges | 8 | 1 | -8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Autres provisions pour charges - part < 1 an | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total provisions courantes | 1 077 | 283 | -248 | 0 | -51 | 0 | 0 | 1 061 |
| Total provisions | 1 077 | 283 | -248 | 0 | -51 | 0 | 0 | 1 061 |

Les provisions sont essentiellement constituées de provisions pour garanties données aux clients, notamment dans le cadre du contrat de fourniture de l'installation de traitement et conditionnement des déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire bulgare (KNPP Kozloduy Nuclear Power Plant), et de provisions pour perte à terminaison sur les contrats long-terme en cours d'exécution, en particulier sur le contrat de construction de l'usine de production d'électricité de CHO Morcenx.

La provision pour pertes sur contrat de l'usine CHO Morcenx subit une dotation de 11 K€ qui s'explique par des coûts complémentaires de plus de 1 M€ anticipés, neutralisés par une progression du pourcentage d'avancement au cours de l'exercice.

Les provisions pour litiges pour 243 K€ étaient liées en particulier à une procédure judiciaire pour laquelle la cour d'appel d'Aix en Provence a rendu un arrêt le 17 octobre 2013 condamnant Europe Environnement à payer la somme de 235 K€, annexes et intérêts inclus. La provision a donc été reprise avant cession du sous-groupe pour utilisation.

La dotation de 198 K€ en autres provisions pour risques concerne principalement des provisions pour paiement de pénalités et majorations liées aux moratoires obtenus par le Groupe en 2013 (+138 K€) et à divers autres risques.

6.10. AUTRES PASSIFS FINANCIERS ET COURANTS

| | 31/12/2013 | 31/12/2012 | dont activités conservées | Variation |
|---|---------------|---------------|---------------------------------|---------------|
| Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Instruments dérivés passifs | 0 | 529 | 0 | -529 |
| Autres dettes - part à plus d'un an | 1 111 | 0 | 0 | 1 111 |
| Total Autres passifs financiers non courants | 1 111 | 529 | 0 | 582 |
| Dettes fournisseurs | 8 051 | 10 098 | 6 755 | -2 047 |
| Total Comptes fournisseurs et rattachés | 8 051 | 10 098 | 6 755 | -2 047 |
| Clients - Avances et acomptes reçus | 391 | 434 | 517 | -43 |
| Dettes sociales | 1 619 | 2 679 | 1 427 | -1 060 |
| Dettes fiscales | 1 433 | 2 576 | 1 746 | -1 143 |
| Autres dettes | 111 | 472 | 439 | -361 |
| Total Autres dettes opérationnelles | 3 554 | 6 160 | 4 129 | -2 607 |
| Dettes s/ acquis. d'actifs | 0 | 264 | 263 | -264 |
| Comptes courants - passif | 0 | 3 | 3 | -3 |
| Intérêts courus sur dettes | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul. | 13 027 | 14 251 | 13 010 | -1 223 |
| Passifs des activités destinées à être cédés | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Autres passifs courants | 13 027 | 14 517 | 13 276 | -1 490 |

6.10.1 Instruments financiers de couverture

Les instruments financiers de couverture concernaient exclusivement le sous-groupe Europe Environnement cédé fin 2013. Il s'agissait d'instruments dérivés passifs de couverture de flux de trésorerie, plus précisément de deux swaps de taux destinés à réduire l'exposition du groupe au risque de taux d'intérêt.

| Juste Valeur | Échéance | Élément couvert | Notionnel au 31/12/2013 | Notionnel au 31/12/2012 | 31/12/2013 | 31/12/2012 | Variation en résultat | Variation en réserves | Sortie de périmètre |
|-----------------------------|------------|--|----------------------------|----------------------------|------------|------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|
| Swap EURIBOR 3 mois | 01/07/2024 | Partie de l'emprunt en crédit bail 4 500 K€ | 0 | 3 670 | 0 | 486 | -1 | -122 | -363 |
| Tunnel LIBOR USD 12 mois | 31/07/2015 | Emprunt en dollar pour le financement d'AMCEC pour 2 338 KUSD | 0 | 782 | 0 | 43 | 0 | -22 | -21 |
| Total | | | 0 | 4 452 | 0 | 529 | -1 | -144 | -384 |

6.10.2 Passifs au coût amorti

Les passifs au coût amorti sont en baisse en raison de la variation de périmètre. Corrigés de la sortie de périmètre, les passifs sont en hausse, principalement expliquée par :

- l'impact à la baisse du ralentissement de l'activité ;
- l'impact à la hausse des moratoires obtenus en 2013 pour un total de plus de 2,2 M€ (paiement étalés sur 2014 et 2015).

La ventilation par échéance est la suivante :

| Passifs au coût amorti | 31/12/2013 | Moins d'un an | 2 ans |
|-------------------------------------|-------------------|----------------------|--------------|
| Autres dettes - part à plus d'un an | 1 111 | 0 | 1 111 |
| Dettes fournisseurs | 8 051 | 8 051 | 0 |
| Total autres dettes opérationnelles | 3 554 | 3 554 | 0 |
| Total autres passifs courants | 13 027 | 13 027 | 0 |
| Total | 25 744 | 25 744 | 1 111 |

6.10.3 Contrats long terme

Les actifs et passifs relatifs aux contrats long termes sont respectivement compris au sein des créances clients et des autres passifs courants.

Les impacts au compte de résultat pour les activités conservées sont les suivants :

| Éléments du compte de résultat | 2 013 | 2 012 | dont activités conservées |
|---|--------------|--------------|----------------------------------|
| Chiffre d'affaires reconnu sur l'exercice | 2 646 | 26 252 | 4 408 |
| Chiffre d'affaires à l'avancement - total des contrats en cours | 30 759 | 55 603 | 28 325 |

Les soldes bilan sont les suivants :

| Éléments du bilan | 2 013 |
|--|--------------|
| Avances reçues | -91 |
| Retenues | 3 819 |
| Contrats long terme - actif dû par les clients | 765 |
| Contrats long terme - passif dû aux clients | -2 565 |

Les retenues concernent le contrat de construction (EPC) de l'usine de CHO Morcenx ; leur versement est conditionné à la livraison de l'usine.

6.11. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

6.11.1. Actifs et passifs d'impôts

| | 31/12/2013 | 31/12/2012 | dont activités conservées | Variation |
|------------------------------|--------------|--------------|---------------------------|-------------|
| Actifs d'impôts différés | 2 191 | 3 003 | 2 338 | -812 |
| Passifs d'impôts différés | -361 | -506 | -621 | 145 |
| Total impôts différés | 1 830 | 2 497 | 1 717 | -667 |
| Actifs d'impôts courants | 57 | 76 | 54 | -19 |
| Passifs d'impôts courants | 0 | 0 | | 0 |
| Total impôts courants | 57 | 76 | 54 | -19 |

6.11.2 Principaux actifs et passifs d'impôts différés par nature

| | 31/12/2012 | Incidence résultat | Variations des cours de change | Variations de périmètre | Autres | 31/12/2013 |
|--|--------------|--------------------|--------------------------------|-------------------------|------------|--------------|
| Effet fiscal des différences temporelles liées aux : | | | | | | |
| - Instruments financiers | 180 | 0 | 0 | -128 | -51 | 0 |
| - Immobilisations | -29 | 75 | 0 | -29 | 0 | 17 |
| - Provisions règlementées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Engagements de retraite | 82 | -4 | 0 | 0 | 0 | 77 |
| - CVAE | -85 | 11 | 0 | 56 | 0 | -19 |
| - déficit fiscaux | 846 | 76 | -11 | -612 | 0 | 300 |
| - autres différences temporelles | 1 408 | -39 | 0 | 0 | 0 | 1 369 |
| - autres retraitements de consolidation | 95 | -188 | 0 | 178 | 0 | 86 |
| Total | 2 497 | -70 | -11 | -535 | -51 | 1 830 |

6.11.3 Echéances des impôts différés

| | 31/12/2013 | A moins d'un an | A plus d'un an |
|--|--------------|-----------------|----------------|
| Effet fiscal des différences temporelles liées aux : | | | |
| - Instruments financiers | 0 | 0 | 0 |
| - Immobilisations | 17 | -71 | 88 |
| - Provisions règlementées | 0 | 0 | 0 |
| - Engagements de retraite | 77 | 0 | 77 |
| - CVAE | -19 | -5 | -14 |
| - déficit fiscaux | 300 | 0 | 300 |
| - autres différences temporelles | 1 369 | 1 362 | 7 |
| - autres retraitements de consolidation | 86 | 1 | 85 |
| Total | 1 830 | 1 287 | 543 |

Les impôts différés actifs comptabilisés sur les déficits fiscaux reportables ont été examinés au cas par cas en fonction des hypothèses de recouvrabilité par l'entité fiscale concernée. Les déficits fiscaux activés utilisables sur un horizon supérieur à un an concernent Inertam à hauteur de 300 K€.

Les actifs détenus par les sociétés françaises ont été testés en fonction des règles de plafonnement applicables en matière d'imputation des déficits induites par loi de finances pour 2012. Aucun impôt différé actif supplémentaire sur les déficits fiscaux n'a été reconnu en 2013.

6.11.4. Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés non comptabilisés ou dépréciés correspondent essentiellement à des économies d'impôts futures liée à l'utilisation de déficits fiscaux reportables, leur récupération n'étant pas jugée probable à court/moyen terme :

- Europlasma a des déficits fiscaux reportables au 31/12/2013 correspondant à un IDA non activé ou déprécié de 4 869 K€ ;
- Inertam a des déficits fiscaux reportables au 31/12/2013 correspondant à un IDA non activé ou déprécié de 1 845 K€ ;
- CHOP a des déficits fiscaux reportables au 31/12/2013 correspondant à un IDA non activé ou déprécié de 5 402 K€ ;
- CHOPEX a des déficits fiscaux reportables au 31/12/2013 correspondant à un IDA non activé de 158 K€ ; et
- FIG a des déficits fiscaux reportables au 31/12/2013 correspondant à un IDA non activé de 132 K€.

6.12. CAPITAUX PROPRES

6.12.1. Composition du capital social

Au 31/12/2013, le capital social d'Europlasma est composé de 15 764 735 actions d'une valeur nominale de 0,10 € chacune :

| | 31/12/2013 | 31/12/2012 | variation |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Nombre d'actions ordinaires | 15 764 735 | 13 532 235 | 2 232 500 |
| Nombre d'actions de préférence | 0 | 2 205 000 | -2 205 000 |
| Nombre d'actions à la clôture | 15 764 735 | 15 737 235 | 27 500 |

| | 31/12/2013 | 31/12/2012 | variation |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| Nombre moyen d'actions | 15 745 071 | 15 705 287 | -39 783 |

Au cours de l'exercice 2013,

- 27 500 actions ordinaires ont été créées dans le cadre des attributions gratuites d'actions.
- Les 2 205 000 actions de préférence existant à la clôture 2012 ont été converties en actions ordinaires en 2013 : 125 000 actions de préférence ont été converties en actions ordinaires au cours du 1er semestre 2013 à la demande de leur détenteur et le solde des actions de préférence a été automatiquement converti le 02/09/2013 au terme de leurs 3 ans d'existence.

6.12.2. Actions propres

| | 31/12/2013 | 31/12/2012 | variation |
|---|------------|------------|-----------|
| Nombre d'actions auto détenues en actions | 56 288 | 56 909 | -621 |
| Valorisation en K€ | 40 | 85 | -45 |
| Montant de trésorerie du contrat de liquidité | 100 | 54 | 46 |

6.12.3. Actions en dilutions

| | 31/12/2013 | 31/12/2012 | variation |
|--|-------------------|-------------------|----------------|
| Nombre moyen d'actions | 15 745 071 | 15 705 287 | 39 783 |
| Nombre d'actions en dilution | | | |
| - BSA | | | |
| - Actions gratuites en cours d'acquisition | 308 250 | 402 912 | -94 662 |
| Nombre moyen d'actions dilué | 16 053 321 | 16 108 199 | -54 879 |
| Taux de dilution | 2,0% | 2,6% | |

Actions gratuites en cours d'acquisition

Voir la note 6.12.5. Paiements fondés sur des actions ci-après.

6.12.4. Intérêts minoritaires

| | 31/12/2012 | Distributions | Résultat | Ecarts de conversion | Variation de périmètre | 31/12/2013 |
|------------------|--------------|---------------|---------------|----------------------|------------------------|------------|
| Amcec | -764 | 0 | -242 | -35 | 1 040 | 0 |
| Amplast | -66 | 0 | 17 | -3 | 52 | 0 |
| ATS | -111 | 0 | 0 | 0 | 111 | 0 |
| Europe | -2 072 | 0 | -1 011 | 1 | 3 082 | 0 |
| Environnement | | | | | | |
| FIG | 5 040 | 0 | -101 | 0 | -4 192 | 748 |
| Ventacid Hongrie | 106 | 0 | -27 | 11 | -89 | 0 |
| Total | 2 133 | 0 | -1 364 | -26 | 5 | 748 |

6.12.5. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attributions gratuites d'actions au profit de ses salariés et mandataires sociaux.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non résidents fiscaux français. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2013.

| | Actions en cours d'acquisition au 31/12/2012 | Actions attribuées de manière définitive | Nouvelles attributions d'actions | Pertes d'actions | Actions en cours d'acquisition au 31/12/2013 |
|------------------|--|--|----------------------------------|------------------|--|
| Nombre d'actions | 402 912 | -35 500 | 75 000 | -134 162 | 308 250 |

| Montants comptabilisés au titre des AGA en K€ | En capitaux propres au 31/12/2012 | Mouvements 2013 | En capitaux propres au 31/12/2013 |
|---|-----------------------------------|-----------------|-----------------------------------|
| En résultat et report à nouveau | -772 | -163 | -936 |
| En réserves | 772 | 163 | 936 |

Les actions attribuées sont valorisées au cours de bourse du jour de l'attribution par le Conseil d'Administration, pondérée par la probabilité d'attribution effective des actions et la charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Ainsi, les 75 000 attributions de 2013 ont été valorisées en moyenne au cours de 0,75 € par action avant détermination de la probabilité effective de versement.

Les actions en cours d'acquisition à la clôture sont valorisées en moyenne à 1,43 €.

NOTE 7. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

7.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

| | 2013 | 2012 | dont activités conservées |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------------------|
| Production vendue de biens | 3 103 | 5 337 | 4 737 |
| Production vendue de services | 9 469 | 29 998 | 6 511 |
| Ventes de marchandises | 0 | 3 | 3 |
| Total | 12 572 | 35 338 | 11 251 |

| | 2013 | 2012 | dont activités conservées |
|--------------|---------------|---------------|---------------------------|
| Europe | 12 085 | 31 242 | 10 818 |
| Amérique | 0 | 2 378 | 0 |
| Asie | 486 | 860 | 433 |
| Afriques | 0 | 828 | 0 |
| Océanie | 0 | 30 | 0 |
| Total | 12 572 | 35 338 | 11 251 |

Le chiffre d'affaires du Groupe est en baisse de 64% à 12,6 M€ en 2013, principalement du fait de la comptabilisation en 2013 du sous-groupe Europe Environnement selon la norme IFRS 5. A périmètre stable, on observe une progression de 1,3 M€ soit 12%, principalement due aux performances d'Inertam qui présente une progression de chiffre d'affaires de 2,9 M€.

7.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

| | 2013 | 2012 | dont activités conservées |
|--------------------------------------|--------------|--------------|---------------------------|
| Production immobilisée | 3 042 | 6 692 | 6 692 |
| Production stockée | -245 | 193 | 312 |
| Subventions | 1 150 | 1 089 | 1 012 |
| Autres produits | 414 | 57 | 0 |
| Transferts de charges d'exploitation | 509 | 139 | 80 |
| Total | 4 870 | 8 171 | 8 097 |

Les autres produits sont principalement composés :

- De la production immobilisée, correspondant principalement aux bâtiments sur le site de Morcenx (346 K€), aux campagnes d'essais KiWi et autres projets R&D (542 K€) et à la réfection du four de traitement d'amiante (2 149 K€),
- des subventions accordées dans le cadre du projet Morcenx et du traitement IFRS du Crédit d'Impôt Recherche,
- de la facturation pour 412 K€ de prestations de services à la filiale Europe Environnement cédée en décembre 2013. Du fait du traitement du sous-groupe Europe Environnement selon IFRS 5, les flux intergroupe ne sont pas éliminés.

7.3. ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES

7.3.1. Achats consommés

| | 2013 | 2012 | dont activités conservées |
|--|---------------|----------------|---------------------------|
| Achat m.p., fourniture & aut. appro. | -678 | -6 775 | -727 |
| Var. stocks mp, fourniture & autres appro. | -146 | 15 | 100 |
| Variation stocks de marchandises | 0 | 0 | 0 |
| Autres achats | -9 027 | -19 639 | -16 522 |
| Achats de marchandises | -15 | 0 | 0 |
| Total | -9 867 | -26 399 | -17 149 |

7.3.2. Charges externes

| | 2013 | 2012 | dont activités conservées |
|--------------------------------------|---------------|----------------|---------------------------|
| Locations et charges locatives | -728 | -1 426 | -689 |
| Rémun. d'intermédiaires & honoraires | -1 382 | -1 457 | -892 |
| Autres charges externes | -3 430 | -7 476 | -3 581 |
| Total | -5 540 | -10 359 | -5 162 |

7.4. EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL

7.4.1. Effectif moyen par catégorie d'employés

| Effectif en ETP moyen * | 31/12/2013 | dont activités conservées | 31/12/2012 | dont activités conservées |
|-----------------------------------|------------|---------------------------|------------|---------------------------|
| Cadres | 80 | 32 | 93 | 34 |
| Agents de maîtrise et techniciens | 29 | 29 | 29 | 29 |
| Employés | 71 | 20 | 79 | 21 |
| Ouvriers | 53 | 0 | 57 | 0 |
| Intérimaires | 1 | 1 | 2 | 2 |
| Total | 234 | 82 | 260 | 87 |

* hors apprentis et hors mandataires sociaux

7.4.2. Charges de personnel

| | 2013 | 2012 | dont activités conservées |
|--|---------------|----------------|---------------------------|
| Rémunérations du personnel | -3 548 | -9 263 | -4 151 |
| Charges de sécurité soc. et de prévoy. | -1 590 | -3 973 | -1 960 |
| Autres charges de personnel | -308 | -355 | -284 |
| Participation des salariés | 0 | 0 | 0 |
| Total | -5 445 | -13 591 | -6 395 |

7.5. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

| | 2013 | 2012 | dont activités conservées |
|--|---------------|---------------|---------------------------|
| Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles | -3 532 | -2 863 | -2 101 |
| Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles | -466 | -542 | -502 |
| Dotations nettes aux provisions d'exploitation | -82 | -443 | -505 |
| Dotations nettes aux engagements de retraite | -52 | -133 | -54 |
| Dotations nettes aux dépréciations sur actif circulant | -15 | -56 | -53 |
| Total | -4 146 | -4 038 | -3 215 |

7.6. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

| | 2013 | 2012 | dont activités conservées |
|----------------|------|--------|---------------------------|
| Autres charges | -274 | -1 894 | -1 733 |

Les autres charges étaient en 2012 essentiellement composées d'indemnités sur le contrat EPC de CHO Morcenx liées au report de la réception technique provisoire de l'usine (Take Over Date « TOD »).

7.7. AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS NON COURANTS

| | 2013 | 2012 | dont activités conservées |
|---|-------------|-------------|---------------------------|
| Plus ou moins values sur sortie d'immobilisations | -38 | -145 | -145 |
| Autres charges non récurrentes | -1083 | -150 | -92 |
| Autres produits non récurrents | 210 | 73 | 87 |
| Total | -910 | -222 | -150 |

Les autres charges non récurrentes incluent notamment les coûts liés aux difficultés rencontrées en 2013 et aux mesures de réorganisation mises en place, à savoir :

- les coûts liés au départ de l'ancien Directeur Général pour 422 K€ et
- les honoraires liés à la procédure de conciliation pour 379 K€.

7.8 RESULTAT FINANCIER

| | 2013 | 2012 | dont activités conservées |
|---|-------------|---------------|---------------------------|
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | 62 | 78 | 78 |
| Coût de l'endettement financier brut | -851 | -645 | -236 |
| Coût de l'endettement financier net | -788 | -567 | -158 |
| Perte et gains de change | -5 | -2 | -2 |
| Dividendes | 0 | 0 | 0 |
| Dépréciations nettes d'actifs financiers | -123 | -3 748 | -3 748 |
| Autres charges financières | -22 | -42 | -6 |
| Autres produits financiers | 39 | 31 | 26 |
| Total | -899 | -4 327 | -3 888 |

Les dépréciations d'actifs financiers concernaient en 2012 essentiellement le compte séquestre donné en garantie dans le cadre de la construction de l'usine CHO à Morcenx.

L'augmentation du coût de l'endettement financier brut s'explique surtout par les financements obtenus en décembre 2012 et en juillet 2013 pour près de 7 M€.

7.9. IMPOTS EXIGIBLES ET IMPOTS DIFFERES

7.9.1. Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles

| | 2013 | 2012 | dont activités conservées |
|--|-------------|------------|---------------------------|
| Impôts différés | -76 | 1 054 | 691 |
| Impôt exigible | -76 | -256 | -76 |
| Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale | 0 | 16 | 0 |
| Carry-back | 0 | 0 | 0 |
| Total | -152 | 814 | 614 |

7.9.2. Preuve d'impôts

| | 2013 | 2012 |
|---|---------------|---------------|
| Résultat net (100%) | -13 061 | -21 152 |
| Charge d'impôt | -152 | 814 |
| Résultat net taxable | -12 909 | -21 966 |
| <i>Taux d'impôt normal</i> | 33,33% | 33,33% |
| Charge d'impôt théorique (A) | 4 303 | 7 322 |
| Différences temporaires | 6 | 35 |
| Diff permanente CVAE | -60 | -191 |
| Autres différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit) | 551 | 136 |
| Incidence des distorsions social/fiscal (B) | 497 | -20 |
| Incidence des écritures de conso. (C) | 1 415 | -1 102 |
| Impôt sur distributions | 0 | 0 |
| Impôt au taux réduit/ à un autre taux | -2 807 | 14 |
| Imputation de reports déficitaires | 0 | 0 |
| Crédit d'impôt et autres imputations | 0 | -5 |
| Déficits créés sur l'exercice | -3 562 | -5 185 |
| Activation de reports déficitaires | 0 | 291 |
| Limitation des impôts différés | 0 | -504 |
| Incid. de situations fiscales particulières (D) | -6 368 | -5 388 |
| Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (E) | 0 | 0 |
| Ch. d'impôt réelle théorique [A+B+C+D+E] | -152 | 814 |
| Charge d'impôt réelle comptabilisée | -152 | 814 |

NOTE 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le Groupe n'a pas d'engagements hors-bilan reçus significatifs.
Les engagements donnés sont les suivants :

| | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|---------------|---------------|
| Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts | 17 229 | 15 672 |
| Crédit Bail immobiliers et hypothèques | 6 343 | 12 706 |
| Engagements d'achats d'immobilisations | - | 903 |
| Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation | 11 908 | 15 035 |
| TOTAL | 35 480 | 44 316 |

Nous recommandons la relecture de la note 1. Faits caractéristiques de la période après la lecture de la présente note 8. pour compléter la présentation des engagements hors bilan du Groupe en fonction des accords de financement conclus en juillet 2013.

8.1. ENGAGEMENTS DONNES LIES A LA CONSTRUCTION DE L'USINE CHO MORCENX

Les engagements présentés ci-dessous correspondent aux engagements donnés dans le cadre du contrat d'EPC (Engineering, Procurement and Construction) de l'usine CHO Morcenx, du contrat de prêt immobilier finançant les bâtiments de l'usine de CHO Morcenx et le séchoir, ainsi que les engagements donnés liés aux financements complémentaires obtenus fin 2012 et mi 2013 pour faire face aux retards dans la livraison technique provisoire de l'usine (« Take Over Date »).

| | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|---------------|---------------|
| Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts | 16 529 | 12 572 |
| Crédit Bail immobilier et hypothèques | 6 343 | 6 021 |
| Engagements d'achats d'immobilisations | - | - |
| Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation | 10 000 | 10 000 |
| TOTAL | 32 872 | 28 593 |

Les engagements donnés résultent principalement :

- des emprunts contractés en fin d'année 2012, garantis à hauteur de 0,7 M€ par une garantie autonome et des nantissements de créances (garanties données sur le solde résiduel de l'avance de 2 M€ accordée par CHO Morcenx en décembre 2012) et à hauteur de 2,1 M€ par les titres Inertam (garantie donnée sur le prêt de 2 M€ en principal accordé par Crédit Suisse Europlasma SPV en décembre 2012) ;
- Du nantissement des titres et BSA CHO Morcenx pour leur valeur brute de 7,8 M€ en garantie de l'emprunt de 26 M€, remboursable à l'été 2015, accordé par le partenaire financier du projet CHO Morcenx à la société CHO Morcenx pour le financement des installations techniques de l'usine construites par CHO Power ;
- De l'engagement de bonne fin pour le contrat EPC de CHO Morcenx pour un montant de 10 M€ dont 2,5 M€ par le biais d'une garantie autonome et 7,5 M€ par le biais du nantissement d'un compte séquestre appelé par CHO Morcenx fin 2012, recouvrable par le Groupe en 2015 sous certaines conditions ;
- Du compte titre (1,2 M€) et des actifs financés (6 M€) apportés en garantie de l'emprunt souscrit pour financer le bâtiment de l'usine de CHO Morcenx ;
- Du prêt pari passu d'un montant de 4,6 M€ accordé à CHO Power SAS en juillet 2013 par CHO Morcenx et Crédit Suisse Europlasma SPV. Les garanties associées à ce prêt sont les suivantes :
 - o Nantissement des titres Inertam

- Nantissement d'une action de préférence CHO Power conférant des droits sur les changements de gouvernance de CHO Power
- Nantissement des titres FIG
- Garantie autonome

Par ailleurs, une des 2 actions de préférence dans CHO Power détenues par le Groupe a été nantie au bénéfice de CHO Morcenx dans le cadre de l'avance de 2 M€ accordée par CHO Morcenx fin 2012. Cette action de préférence, si elle devait être transférée au bénéficiaire du nantissement, lui conférerait des droits sur les changements de gouvernance de CHO Power.

8.2. AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

| | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|---|--------------|---------------|
| Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts | 700 | 3 100 |
| Crédit Bail immobiliers et hypothèques | | 6 685 |
| Engagements d'achats d'immobilisations | - | 903 |
| Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation | 1 908 | 5 035 |
| TOTAL | 2 608 | 15 723 |

En 2012, sur les 15 723 K€, 12 766 K€ concernaient le sous-groupe Europe Environnement cédé au 31 décembre 2013.

Les engagements hors bilan sont principalement composés :

- De l'engagement de remise en état du site de traitement des déchets dangereux à la cessation d'activité pour 1 M€ ;
- D'engagements donnés aux clients pour 881 K€ dans le cadre de l'activité commerciale.
- De la Garantie d'Actif et de Passif accordée par FIG dans le cadre de la cession du sous-groupe Europe Environnement. FIG s'est ainsi engagée à indemniser CMI ou Europe Environnement, au choix de la société CMI :
 - de tout dommage encouru
 - de toute obligation, dette ou tout autre élément passif
 - de toute réduction de valeur d'élément d'actif

Cette garantie, qui court jusqu'en 2018, est limitée à 700 K€ sauf en ce qui concerne la propriété des actions pour laquelle le montant de la garantie est limité au prix de cession. La garantie peut s'imputer sur la dernière tranche de paiement de 700 K€ dont le versement est prévu en 2018.

NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE

| 31/12/2013 | Holding, R&D, Ingénierie et torchés | Déchets dangereux | Energies Renouvelables | Air et Gaz | Total |
|--|--|----------------------|---------------------------|--------------|---------------|
| Goodwill | 0 | 2 615 | 0 | 8 | 2 624 |
| Autres immobilisations incorporelles | 920 | 21 | 497 | 0 | 1 438 |
| Immobilisations corporelles | 10 336 | 5 530 | 71 | 0 | 15 937 |
| Autres actifs non courants | 1 288 | 732 | 9 003 | 576 | 11 599 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 311 | 880 | 742 | 45 | 1 978 |
| Dettes financières | 7 386 | 2 698 | 7 661 | 0 | 17 746 |
| Total Actif | 16 512 | 13 739 | 16 326 | 1 713 | 48 290 |
| CA | 1 613 | 9 175 | 1 784 | 0 | 12 572 |
| Résultat opérationnel | -1 950 | -767 | -6 402 | -17 | -9 135 |
| EBITDA | -441 | 1 545 | - 6 331 | -113 | -5 341 |
| Dotations nettes aux amortissements et dépréciations | -1 509 | -2 311 | - 422 | 96 | -4 146 |

| 31/12/2012 | Holding, R&D, Ingénierie et torchés | Déchets dangereux | Energies Renouvelables | Air et Gaz | Total |
|--|--|----------------------|---------------------------|---------------|---------------|
| Goodwill | 0 | 2 615 | 0 | 5 256 | 7 872 |
| Autres immobilisations incorporelles | 496 | 21 | 805 | 35 | 1 357 |
| Immobilisations corporelles | 11 216 | 5 776 | 2 | 7 387 | 24 380 |
| Autres actifs non courants | 1 273 | 738 | 9 490 | 944 | 12 446 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 715 | 786 | 300 | 1 254 | 4 055 |
| Dettes financières | 9 321 | 2 673 | 1 622 | 9 940 | 23 556 |
| Total Actif * | 18 450 | 14 328 | 17 162 | 23 056 | 72 996 |
| CA | 2 457 | 6 250 | 2 544 | 24 087 | 35 338 |
| Résultat opérationnel | -647 | -3 180 | -14 165 | -222 | -18 215 |
| EBITDA | 179 | -1 481 | -8 973 | 1 071 | -9 204 |
| Dotations nettes aux amortissements et dépréciations | -826 | -1 699 | -743 | -770 | -4 038 |

* La répartition par secteur du total actif a été révisée par rapport à l'information sectorielle transmise dans les comptes 2012.

NOTE 10. ACTIVITES CEDEES

10.1. DESCRIPTION DES ACTIVITES CEDEES

La société Europe Environnement, détenue à 99,4% par Financière GEE SAS (FIG) a été cédée au Groupe CMI en date du 16/12/2013. Le sous-groupe FIG / Europe Environnement qui correspond au secteur d'activité Air & Gaz du Groupe a été qualifié comptablement d'activités destinées à être cédées pour la première fois dans les comptes clos le 30 juin 2013, le Comité de Direction de FIG ayant décidé la mise en vente du sous-groupe le 28 mars 2013.

Cette opération est en lien avec la stratégie de recentrage du Groupe sur son cœur de métier et a permis au Groupe de bénéficier de liquidités supplémentaires.

Les activités cédées incluent l'ensemble des éléments d'actifs et passifs des sociétés suivantes :

- Europe Environnement SA ;
- Amcec Inc ;
- Amplast Corp ;
- Ventacid Hungaria Kft ;
- RHE America LLC.

Le Groupe Europlasma détient 50,22% de la société FIG qui détenait elle-même 99,40% des titres de la société Europe Environnement. Il n'existait pas d'autres intérêts hors groupe au niveau des filiales d'Europe Environnement.

10.2. IMPACTS DANS LES COMPTES AU 31/12/2013

10.2.1. Evaluation des activités cédées

Conformément à la norme IFRS 5.30, le groupe a procédé à la présentation sur une ligne au compte de résultat du résultat net du secteur des activités cédées, diminué de la dépréciation comptabilisée au 30 juin 2013 liée à l'évaluation à la juste valeur des activités destinées à être cédées et majoré du résultat net de cession.

Conformément à la norme IFRS 5.25, le groupe a arrêté d'amortir les éléments d'actifs amortissables inclus dans les activités destinées à être cédées. Ceci a conduit à annuler dans les comptes consolidés des dotations d'un montant de 768 K€, correspondant à la période courant de la décision de vente du sous-groupe (28 mars 2013) à la vente effective du sous-groupe (16 décembre 2013).

Dans les comptes semestriels au 30 juin 2013, conformément à la norme IFRS 5.15, la valeur nette de l'ensemble des activités cédées avait été évaluée à sa juste valeur considérée comme le prix de vente attendu diminué des coûts liés à la vente. A ce titre, une dépréciation de 2 651 K€ avait été comptabilisée au regard des offres reçues post-clôture semestrielle. Cette dépréciation avait été affectée aux goodwill d'Europe Environnement et d'AMCEC au prorata de leurs valeurs respectives au 30/06/2013.

Dans les comptes consolidés annuels 2013, l'opération réalisée le 16 décembre 2013 pour un prix de cession total de 3,5 M€ a engendré une perte de 2,5 M€ au niveau des activités cédées.

Par ailleurs, les éléments du compte de résultat sont présentés après élimination des flux intragroupe mais avant élimination des flux intergroupe : seul subsiste non éliminée la facturation de 412 K€ par FIG à Europe Environnement. Ce montant facturé figure :

- sur la ligne « Autres Produits d'exploitation » s'agissant du produit comptabilisé par FIG et
- sur la ligne « Résultat des activités cédées » s'agissant de la charge comptabilisée par Europe Environnement.

10.2.2. Détail du résultat des activités cédées

| en K€ | 31/12/2013 | 31/12/2012 |
|--|---------------|-------------|
| Chiffre d'affaires | 21 158 | 24 087 |
| Autres produits d'exploitation | -370 | -692 |
| Achats consommés | -8 562 | -9 250 |
| Charges externes | -4 103 | -5 197 |
| Charges de personnel | -6 745 | -7 195 |
| Autres charges d'exploitation | -144 | -161 |
| Taxes | -282 | -456 |
| Amortissements, dépréciations et provisions | -159 | -823 |
| Résultat opérationnel courant | 791 | 313 |
| Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence | -2 644 | -522 |
| Autres charges et produits opérationnels non récurrents | -538 | -71 |
| Résultat opérationnel | -2 391 | -280 |
| Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie | 6 | 0 |
| Coût de l'endettement financier brut | -299 | -409 |
| Coût de l'endettement financier net | -293 | -409 |
| Autres produits financiers | 1 | 5 |
| Autres charges financières | -57 | -36 |
| Résultat financier | -349 | -439 |
| Impôt sur les bénéfices | -87 | 199 |
| Résultat net des sociétés intégrées | -2 827 | -520 |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence | 0 | 2 |
| Plus-value de cession | 304 | 0 |
| Résultat net de la période | -2 523 | -519 |
| Intérêts minoritaires | 1 364 | 261 |
| Résultat net (part du Groupe) | -1 159 | -257 |

10.3. INFORMATION PRO FORMA

Les effets de la norme IFRS 5 étant significatifs dans la présentation des états financiers, des états financiers pro forma 2012 sont présentés ci-après.

Ces états pro forma ont été établis selon les règles et méthodes appliquées aux comptes consolidés 2013 et en présentant les activités cédées en 2013 comme destinées à être cédées en 2012. L'information financière pro forma 2012 est présentée uniquement à des fins de comparabilité des informations financières 2012 et 2013. Elle a une valeur purement illustrative et, étant relative à une situation hypothétique, elle ne représente pas la situation financière ni les résultats effectifs du Groupe en 2012.

10.3.1. Etat de la situation financière pro forma

| en K€ | Notes | 31/12/2013 | 31/12/2012 Réal | Variation | 31/12/2012 Pro forma | Variation |
|--|-------|---------------|--------------------|----------------|-------------------------|----------------|
| Goodwill | 6.1 | 2 624 | 7 872 | -5 248 | 2 624 | 0 |
| Autres immobilisations incorporelles | 6.2 | 1 438 | 1 357 | 81 | 1 322 | 116 |
| Immobilisations corporelles | 6.3 | 15 937 | 24 380 | -8 444 | 16 994 | -1 057 |
| Participations dans les entreprises associées | 6.4 | 3 677 | 4 041 | -364 | 4 029 | -352 |
| Autres actifs financiers non courants | 6.6 | 5 731 | 5 402 | 329 | 5 136 | 595 |
| Impôts différés actifs | 6.11 | 2 191 | 3 003 | -812 | 2 338 | -147 |
| Actifs non courants | | 31 597 | 46 055 | -14 458 | 32 442 | -844 |
| Stocks et en-cours | 6.5 | 1 028 | 2 302 | -1 274 | 1 394 | -366 |
| Clients et comptes rattachés | 6.6 | 7 684 | 13 983 | -6 299 | 7 906 | -222 |
| Autres créances opérationnelles | 6.6 | 3 116 | 4 817 | -1 701 | 3 849 | -733 |
| Impôts courants - actif | 6.11 | 57 | 76 | -19 | 54 | 3 |
| Autres actifs courants | 6.6 | 2 830 | 1 709 | 1 121 | 1 557 | 1 273 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 6.6 | 1 978 | 4 055 | -2 077 | 2 885 | -907 |
| Actifs des activités destinées à être cédées | 10 | 0 | 0 | 0 | 22 910 | -22 910 |
| Actifs courants | | 16 693 | 26 941 | -10 248 | 40 555 | -23 862 |
| Actif | | 48 290 | 72 996 | -24 705 | 72 996 | -24 706 |
| Capital | | 1 576 | 15 737 | -14 161 | 15 737 | -14 161 |
| Primes liées au capital | | 14 729 | 34 658 | -19 929 | 34 658 | -19 929 |
| Réserves et report à nouveau | | -2 235 | -15 697 | 13 462 | -15 697 | 13 462 |
| Résultat de l'exercice | | -11 697 | -20 891 | 9 194 | -20 891 | 9 194 |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe | 6.12 | 2 373 | 13 808 | -10 269 | 13 808 | -10 269 |
| Intérêts hors groupe | | 748 | 2 133 | -1 385 | 2 133 | -1 385 |
| Capitaux propres | 6.12 | 3 122 | 15 940 | -12 818 | 15 940 | -12 818 |
| Avantages du personnel non courants | 6.8 | 257 | 613 | -356 | 421 | -164 |
| Provisions non courantes | 6.9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dettes financières non courantes | 6.7 | 15 935 | 19 753 | -3 818 | 12 921 | 3 015 |
| Impôts différés passifs | 6.11 | 361 | 506 | -145 | 391 | -30 |
| Autres passif financiers non courants | 6.10 | 1 111 | 529 | 582 | 0 | 1 111 |
| Passifs non courants | | 17 664 | 21 401 | -3 737 | 13 733 | 3 931 |
| Provisions courantes | 6.9 | 1 061 | 1 077 | -15 | 807 | 2551 |
| Dettes financières courantes | 6.7 | 1 810 | 3 803 | -1 992 | 1 444 | 367 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 6.10 | 8 051 | 10 098 | -2 047 | 6 755 | 1 296 |
| Impôts courants - passif | 6.11 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres dettes opérationnelles | 6.10 | 3 554 | 6 161 | -2 606 | 4 084 | -530 |
| Autres passifs courants | 6.10 | 13 027 | 14 517 | -1 490 | 13 302 | -275 |
| Passifs des activités destinées à être cédées | 10 | 0 | 0 | 0 | 16 932 | -16 932 |
| Passifs courants | | 27 504 | 35 655 | -8 151 | 43 323 | -15 819 |
| Passif | | 48 290 | 72 996 | -24 706 | 72 996 | -24 706 |

10.3.2. Compte de résultat pro forma

| en K€ | Notes | 31/12/2013 | 31/12/2012 Réel | Var | 31/12/2012 Pro forma | Var |
|--|-------|----------------|--------------------|---------------|-------------------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 7.1 | 12 572 | 35 338 | -22 766 | 11 251 | 1 321 |
| Autres produits d'exploitation | 7.2 | 4 870 | 8 171 | -3 301 | 8 863 | -3 993 |
| Achats consommés | 7.3 | -9 867 | -26 399 | 16 532 | -17 149 | 7 282 |
| Charges externes | 7.3 | -5 540 | -10 359 | 4 819 | -5 162 | -378 |
| Charges de personnel | 7.4 | -5 445 | -13 591 | 8 145 | -6 395 | 950 |
| Taxes | | -394 | -825 | 431 | -369 | -25 |
| Amortissements, dépréciations et provisions | 7.5 | -4 146 | -4 038 | -109 | -3 215 | -931 |
| Autres charges d'exploitation | 7.6 | -274 | -1 894 | 1 620 | -1 733 | 1 458 |
| Résultat opérationnel courant | | -8 225 | -13 596 | 5 371 | -13 909 | 5 684 |
| Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence | | 0 | -4 397 | -4 397 | -3 875 | 3 875 |
| Autres charges et produits opérationnels non récurrents | 7.7 | -910 | -222 | -689 | -150 | -760 |
| Résultat opérationnel | | -9 135 | -18 215 | 285 | -17 934 | 8 799 |
| Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie | | 62 | 78 | -16 | 78 | -16 |
| Cout de l'endettement financier brut | | -851 | -645 | -205 | -236 | -615 |
| Cout de l'endettement financier net | | -788 | -567 | -221 | -158 | -630 |
| Autres produits financiers | | 47 | 64 | -16 | 59 | -11 |
| Autres charges financières | | -158 | -3 824 | 3 666 | -3 788 | 3 631 |
| Résultat financier | 7.8 | -899 | -4 327 | 3 429 | -3 888 | 2 989 |
| Impôt sur les bénéfices | 7.9 | -152 | 814 | -966 | 614 | -767 |
| Résultat net des sociétés intégrées | | -10 186 | -21 728 | 11 542 | -21 208 | 11 021 |
| Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence | 6.4 | -352 | 576 | -928 | 574 | -926 |
| Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées | 10 | -2 523 | 0 | -2 523 | -519 | -2 004 |
| Résultat net de la période | | -13 061 | -21 152 | 8 091 | -21 152 | 8 091 |
| Intérêts minoritaires | 6.12 | 1 364 | 261 | 1 103 | 261 | 1 103 |
| Résultat net (part du Groupe) | | -11 697 | -20 891 | 9 194 | -20 891 | 9 194 |

10.3.3. Tableau des flux de trésorerie pro forma

| en K€ | 31/12/2013 | 31/12/2012 pro forma | Variation |
|--|-------------|-------------------------|--------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | -2 711 | -9 916 | 7 205 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | -708 | -7 450 | 6 742 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | 2 596 | 9 615 | -7 018 |
| Incidence de la variation des taux de change | 0 | 0 | 0 |
| Variation de la trésorerie | -823 | -7 751 | 6 929 |
| Trésorerie d'ouverture | 2 796 | 10 548 | -7 752 |
| Trésorerie de clôture | 1 973 | 2 796 | -823 |

NOTE 11. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Conformément à IAS 24, les transactions et soldes entre parties liées intragroupe, c'est-à-dire des filiales intégrées globalement, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les transactions et soldes avec les sociétés mises en équivalence figurant au sein des états financiers consolidés sont les suivants :

| | 2013 | 2012 | dont activités conservées |
|---|--------|--------|---------------------------|
| Ventes | 1 737 | 2 863 | 2 543 |
| Achats | 1 278 | 1 665 | 1 657 |
| Créances sur sociétés mises en équivalence | 3 950 | 11 510 | 4 010 |
| Dettes sur sociétés mises en équivalence | 6 364 | 2 321 | 2 312 |
| Garanties données aux sociétés mises en équivalence | 20 778 | 11 622 | 11 622 |
| Garanties reçues des sociétés mises en équivalence | | | |

En plus des transactions ci-dessus, l'actionnaire de référence Crédit Suisse Europlasma SPV LLC a accordé au Groupe plusieurs prêts faisant l'objet de garanties spécifiques (voir note 8 sur les engagements hors bilan).

NOTE 12. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction au cours de 2013 sont les suivantes :

| Organes d'administration hors Direction | Montants versés en 2013 | Montants versés en 2012 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Jetons de présence | 15 | 40 |
| Autres rémunérations | 28 | 13 |
| Total | 43 | 53 |

| Direction | Montants versés en 2013 | Montants versés en 2012 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Avantages du personnel à court terme | 425 | 604 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 64 | 0 |
| Autres avantages à long terme | 0 | 0 |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 330 | 0 |
| Indemnités de fin de mandat social | 144 | 0 |
| Paiement fondé sur les actions | 44 | 115 |
| Total | 1 007 | 719 |

Les indemnités de fin de contrat de travail et de fin de mandat correspondent aux indemnités versées à l'ancien Directeur Général, M. Didier Pineau, et à l'ancien Directeur Général Délégué, M. Jean-Claude Rebuschung.

Par ailleurs, il n'y a pas d'engagements spécifiques en matière de pensions et indemnités assimilées en dehors de la provision pour indemnités de départ en retraite provisionnée dans les comptes du Groupe.

Aucune avance ni crédit n'a été accordé aux membres des organes d'administration et de direction.

NOTE 13. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat consolidé s'élèvent, y inclus les frais, à :

| | Au titre du contrôle légal | Au titre des diligences directement liées | 2 012 | Au titre du contrôle légal | Au titre des diligences directement liées | 2 013 |
|----------------------|-------------------------------|--|------------|-------------------------------|--|------------|
| Inertam | 28 | | 28 | 26 | 0 | 26 |
| Europlasma | 95 | 48 | 143 | 135 | 52 | 187 |
| Financière GEE | 6 | | 6 | 6 | 0 | 6 |
| CHO Power | 16 | 11 | 27 | 53 | 0 | 53 |
| Europe Environnement | 40 | | 40 | 43 | 0 | 43 |
| Ventacid Hongrie | 2 | | 2 | 2 | 0 | 2 |
| Total | 188 | 59 | 247 | 265 | 52 | 317 |

NOTE 14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Changements de gouvernance

Arrivée de Jean-Eric Petit à la Direction Générale du Groupe

Le Conseil d'Administration du 23 décembre 2013 a nommé M. Jean-Eric Petit à la succession de M. François Marchal en qualité de Directeur Général du Groupe Europlasma, avec prise de fonction le 6 janvier 2014.

Jean-Eric Petit a également succédé à François Marchal aux fonctions de Directeur Général de CHO Power, Président d'Inertam, Président de CHOPEX et gérant de la SC Immobilière de Gazéification.

Changements au sein du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'Administration du 28 janvier 2014, Jean-Claude Rebischung, Administrateur d'Europlasma depuis 2006, a démissionné de son mandat. Suite à cette démission, le Conseil a décidé de coopter Jean-Eric Petit en qualité d'Administrateur à compter de cette même date et pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Rebischung, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Par ailleurs, suite à la cession par Crédit Suisse de son activité « Customized Fund Investment Group » (CFIG) à Grovesnor Capital Management LP, annoncée en janvier dernier, une réorganisation de la participation détenue par le véhicule Crédit Suisse Europlasma SPV au capital d'Europlasma est intervenue le 12 avril 2014. Dans ce contexte, la société DLJ MB Advisors, représentée par Monsieur Roger Ammoun, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 31 mars 2014. Le conseil d'administration du 1er avril 2014 a décidé de coopter, en remplacement de la société DLJ MB Advisors, la société Crédit Suisse Asset Management, représentée par Henri Arif, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Ces deux cooptations seront proposées à la plus prochaine assemblée générale pour ratification par les actionnaires.

Livraison technique provisoire de l'usine CHO Morcenx

L'usine CHO Morcenx a été remise en route début 2014 une fois le nouveau gazéifieur construit et raccordé au reste de l'installation. Toutefois, des incidents mineurs sur certains auxiliaires ont retardé une nouvelle fois la livraison technique préliminaire de l'usine (Take Over Date, « TOD »), qui était fixée au 28 février 2014, et qui est finalement intervenue le 13 juin 2014 (cf note 14.2 ci-après).

Financements

Le Groupe avait identifié en 2013 des besoins de financement de l'ordre de 6 M€ à couvrir en 2014 dans le cadre de la mise en route de l'usine CHO Morcenx et de sa montée en puissance, après sa livraison technique préliminaire alors fixée au 28 février 2014. Ce besoin de financement devait être couvert en 2 étapes, la 1^{ère} avant la TOD, et la seconde après la TOD. La 1^{ère} étape de ce financement a été réalisée avec succès dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS de février 2014. La seconde étape a en revanche été repoussée au regard du nouveau report de la TOD, finalement obtenue le 13 juin 2014. Ce dernier report, qui a empêché la préparation et la réalisation de la seconde levée de fonds initialement attendue au printemps 2014, a également eu pour effet d'accroître les besoins de trésorerie sur le premier semestre 2014 et a ainsi conduit le Groupe à suspendre sa cotation le 1er avril 2014 et à négocier de nouvelles aides financières auprès de ses principaux partenaires financiers, et de nouveaux reports d'échéances auprès de ses autres partenaires.

Augmentation de capital avec maintien du DPS de février 2014

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) a été lancée le 6 janvier 2014. Après une prorogation de 4 jours de la période de souscription dont la clôture était initialement prévue le 20 janvier 2014, le Conseil d'Administration a décidé d'exercer sa faculté d'extension portant sur 15% de montant de l'émission initiale pour répondre à la demande

excédentaire. Ainsi, le montant de l'opération initialement de 3 783 536 euros a été porté après exercice de la clause d'extension à 4 351 067 euros avec la création d'un total de 7 251 778 actions ordinaires nouvelles. L'actionnaire principal, Crédit Suisse Europlasma SPV LLC a participé à l'augmentation de capital par conversion d'une partie de sa créance en 1 305 892 nouvelles actions pour un montant de 783 535€.

Prêts relais supplémentaires accordés par l'actionnaire de référence du Groupe et CHO Morcenx en mai 2014

Le conseil d'administration du 16 avril 2014 a approuvé les termes du nouveau prêt accordé pari passu par l'actionnaire de référence Crédit Suisse Europlasma SPV LLC (CSE) et la société CHO Morcenx.

Ce prêt, d'un montant de 2,8 M€ était destiné à compléter les aides financières (reports d'échéances) accordées par l'Etat et par certains des autres partenaires clés du Groupe pour couvrir les besoins de trésorerie entre avril et juillet 2014. Il est remboursable au plus tard en mai 2015, en numéraire, ou par conversion en actions Europlasma ou en actions CHO Power, si les prêteurs en faisaient la demande, et sous réserve de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale (AG) des actionnaires concernant la conversion en actions Europlasma.

La conversion en actions CHO Power s'effectuerait au prix de souscription d'une éventuelle levée de fonds effectuée, le cas échéant, dans les 3 mois précédents la date de conversion demandée. Dans le cas contraire, la conversion se ferait sur la base d'une valeur de marché qui serait convenue entre Europlasma et le prêteur concerné, ou, en l'absence d'accord sur cette valeur de marché, sur la base de la valorisation qui serait déterminée par un expert indépendant nommé par les deux parties.

La conversion en actions Europlasma s'effectuerait au même prix que le prix d'exercice de 0,80 € fixé par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS envisagée en septembre 2014. La possibilité de convertir serait limitée à une période de 3 mois à compter de l'autorisation par l'AG. En cas de rejet par l'AG de la résolution devant autoriser le principe de conversion demandé, une rémunération additionnelle de 10% en intérêts s'appliquerait si une demande de conversion en actions Europlasma avait été émise.

Si l'AG autorise la conversion des prêts relais accordés au Groupe depuis le 1er janvier 2013 en actions Europlasma, dans le cadre de l'augmentation de capital de septembre 2014, les intentions de conversion des prêteurs contribueront à la garantie de 75% du montant de l'opération.

Ce prêt comporte également des clauses de remboursement anticipé obligatoire en fonction de la survenance de certains éléments, dont notamment un montant plancher levé en numéraire dans le cadre de l'augmentation de capital prévue en septembre 2014, le reversement par CHO Morcenx des 7,5 M€ donnés par le Groupe en garantie du contrat de construction (EPC Engineering Procurement and construction) de l'usine, ou la cession d'actifs.

Les garanties associées à ce prêt revêtent la forme d'une caution solidaire de la part d'Europlasma.

Par ailleurs, ce prêt est assorti d'une clause prévoyant l'émission de BSA Europlasma à un prix symbolique unitaire de 0,01€ sur autorisation préalable de l'AG. Le nombre de BSA émis serait fonction du rapport entre 20% des sommes prêtées à la date de l'émission des BSA et 0,80 €, prix de souscription fixé par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'augmentation de capital prévue en septembre 2014. Ces BSA seraient exerçables sur une période de 5 ans à un prix d'exercice égal au prix de souscription de cette même augmentation de capital.

Si l'AG n'approuvait pas les résolutions qui lui seront soumises pour l'émission de ces BSA, les parties prenantes feront leurs meilleurs efforts pour trouver une solution alternative

Ce nouvel apport de fonds réaffirme la confiance de l'actionnaire de référence et du partenaire financier envers le Groupe sur son aptitude à mener la centrale CHO Morcenx à sa capacité maximale de fonctionnement.

Financements additionnels en cours de préparation

Comme indiqué en note 2.1.2. Continuité d'exploitation, le Groupe fait encore face à d'importants besoins de trésorerie à court terme pour assurer sa pérennité.

Un financement de 3 M€ devant couvrir les besoins du Groupe jusqu'en septembre 2014 est en cours de discussions avec d'éventuels prêteurs, dont CHO Morcenx.

Par ailleurs, Europlasma prépare une importante augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, qu'elle envisage de lancer en septembre 2014. Cette opération aura pour objectifs :

- i) d'assainir la structure d'endettement actuelle du Groupe en remboursant et/ou en convertissant les prêts relais consentis par ses principaux partenaires financiers depuis fin 2012,
- ii) de couvrir les besoins en réinvestissement dans l'usine CHO Morcenx, nécessaires à l'amélioration de ses performances, et en fonds de roulement pendant sa période de montée en puissance (« ramp up period »),
- ii) d'achever le redressement du Groupe et lui donner les moyens de capturer les opportunités de croissance qui s'offrent à lui dans chacune de ses activités, et
- iv) de financer la quote-part d'investissement du Groupe dans la prochaine usine CHO Power, à horizon fin 2015 selon le calendrier de déploiement prévisionnel.

L'opération envisagée sera soumise à l'obtention d'un visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

A l'issue de l'augmentation de capital, le Groupe envisage de procéder à l'attribution gratuite de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) au profit de tous les actionnaires anciens et nouveaux.

14.1. ETUDES ET INGENIERIE, TORCHES ET PROCÉDES

Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Le planning de construction du bâtiment devant accueillir l'unité de vitrification des déchets faiblement radioactifs fournie par Europlasma a été modifié par le client à la suite de décisions du gouvernement bulgare. Le nouveau planning prévisionnel transmis par le client prévoit l'installation des équipements en milieu d'année 2015. L'unité de vitrification, qui a été réceptionnée en usine à Morcenx avec succès au cours de l'été 2013 et expédiée sur le site Bulgare fin 2013, sera de ce fait remontée et mise en route dans la centrale nucléaire à l'automne 2015.

Développement commercial

Suite aux efforts déployés par Europlasma ces derniers mois en terme de communication et de commercialisation, 3 commandes d'études ont été reçues au cours du 1^{er} semestre 2014, soulignant l'intérêt de la technologie proposée par Europlasma dans des secteurs aussi diverses que la sidérurgie, la production de biocarburants, ou la neutralisation de déchets. L'une de ces études a été commandée par un industriel chinois.

Programme R&D KIWI

La dernière campagne d'essais (n°9) a été réalisée avec succès en février 2014 : le concept de craquage thermique des goudrons contenus dans le gaz de synthèse produit par le gazéifieur à lit fluidisé du partenaire KES (Groupe Kobe Steel) par le réacteur Turboplasma® est validé.

L'accord de partenariat de développement entre Europlasma et KES a expiré fin Mars 2014. Les modalités de son renouvellement éventuel sont en cours de discussion.

14.2. ENERGIES RENOUVELABLES

Livraison préliminaire de l'usine CHO Morcenx

La livraison technique provisoire de l'usine (Take Over Date, « TOD ») est intervenue le 13 juin 2014 au terme des tests de performance convenus. Ces derniers ayant été revus à la baisse par rapport aux conditions contractuelles initiales, la période de montée en puissance de l'usine (Ramp Up) comporte un plan d'amélioration du procédé nécessitant un investissement complémentaire de l'ordre d'1 M€, et de nouveaux jalons techniques devant permettre la validation des améliorations effectuées. La livraison finale de l'usine (Final Acceptance Date, « FAD ») est programmée pour le 1^{er} semestre 2015.

Développement commercial

Le développement de nouveaux projets d'usine se poursuit, rythmé par l'attente du marché lié à la remise en route de l'usine de Morcenx.

En France, des études sont en cours, devant permettre au cours du second semestre 2014 de déposer des dossiers complets de demandes de permis, relatifs à plusieurs projets. Si la stratégie de

déploiement des projets s'appuie sur un réseau de partenaires développeurs, les montages envisagés sur ces projets sont de type « BOO » (Build Own Operate), dans lesquels l'usine sera construite par CHO Power et exploitée par CHOPEX.

Le développeur Canadien Fourth State Energy a retenu la technologie CHO Power pour ses projets d'usine, notamment en Nouvelle Ecosse. Un avant-projet sommaire (APS) lui a été remis début 2014, l'avant-projet détaillé devrait suivre prochainement.

Plus largement, CHO Power répond aux sollicitations en proposant des études APS : plusieurs propositions ont été faites en ce sens, dans divers pays, et devraient déboucher dans les prochains mois.

CHO Power a adhéré au Club Pyro-gazéification, syndicat professionnel de la filière, afin notamment de contribuer à faire évoluer le cadre réglementaire actuellement peu adapté à ces nouvelles techniques encore souvent assimilées à l'incinération dans les textes.

Financement

Les principales mesures de financement intervenues post-clôture 2013 sont décrites en note 14 ci-avant. Les prêts accordés à Europlasma par Crédit Suisse Europlasma SPV et CHO Morcenx ont été utilisés essentiellement pour les besoins de l'activité Energies Renouvelables et en particulier de l'usine CHO Morcenx.

14.3. DECHETS DANGEREUX

La production du 1er semestre 2014 a été fortement perturbée par des pannes affectant les redresseurs des torches, un problème récurrent chez Inertam depuis de nombreuses années. Toutefois, un travail important des équipes de production et d'ingénierie a permis de retrouver un fonctionnement nominal à partir de mi-mai, avec une disponibilité des redresseurs proche de 100%.

La seconde réfection programmée du four a été réalisée en juin 2014, la production a repris en juillet avec de bonnes perspectives qualitatives et quantitatives de production sur le second semestre 2014.

La performance globale de l'activité de démantèlement, assurée depuis septembre 2013 avec un nouveau prestataire, présente une bonne progression et permet d'envisager un net dépassement des objectifs annuels fixés.

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Société Anonyme au capital de 2 309 201,30 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan
www.europlasma.com

ALEUP
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

EUROPLASMA